[illegible] COMMERCIAL.

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

Samedi soir, 10 janvier 1857.
LES HUGUENOTS, grand Opéra en 5 actes.

Dimanche 11 janvier 1857.
LE DEMI MONDE
Le spectacle commencera à 7 heures.

Théâtre St-Charles.

Samedi soir, 10 janvier 1857,
Bénéfice de Mlle Agnes Robertson—THE PHANTOM drame.....HERCULES, King of Clubs, vaudeville.

Théâtre de la Gaîté.

Samedi soir, 10 janvier.
Bénéfice de Miss Charri—THE BELLE'S STRATAGEM. ...YOUTH, Love and Folly, vaudeville.

Musée et Amphithéatre
RUE ST CHARLES.

SPALDING & ROGERS,
Propriétaires et Directeurs.
(Douzième semaine, partir du 2 janvier.)
Trois Cirques de Spalding & Rogers.
Un autre grand changement.
Les nouveautés s'accumulent et l'effervescence augmente.
Première représentation de la belle
Mme ORMOND.
ROBINSON,
MAGILTON et RICHARDSON
exécuteront des tours que personne n'a encore tentés.
Les frères MOTLEY!
Les merveilleux chevaux!
De nouvelles plaisanteries par Bill Lake, John Davenport, Libby, Dunbar et Crowley.
Barry et Brown dans des chefs d'œuvre.
Représentation tous les SAMEDIS, à midi.
Représentation le 8 janvier, à midi.
Le Musée est ouvert tous les jours, de 10 heures du matin à 10 heures du soir. Heures du musée [illegible] heures précises. Cirque à 7 heures et [illegible].
Prix d'entrée, 50 cents seulement pour le cirque et le Musée.

Le Musée de Vannuchi.
No 107, rue St-Charles.

La femme aux plus gros membres du monde.

Madame DEVANA, pesant 518 livres seulement! Cette dame du Kentucky possède des bras de 29 pouces de circonférence et des mollets de 38 pouces. [illegible]
[illegible] le prodige agé de 2 ans et 6 mois, pesant 125 livres.
[illegible] dans tout son développement physique [illegible] pendant quelques [illegible] au Musée de Vannuchi 107 rue St-Charles.
Aussi [illegible] figures de cire, représentant
[illegible] par du mécanisme
LE SOUPER DU SEIGNEUR.
LA CHAMBRE MORTUAIRE
LES HEROS DE CRIMEE
LES PRINCES DE L'EUROPE,
[illegible] **cent cinq figures** [illegible] des plus [illegible]
[illegible] Musée est ouvert de 10 heures du matin à [illegible]
Prix d'entrée, 25 cts. Les enfants et les domestiques, 25 cts. 17dec

Salle des Odd Fellows.
Bals parés et masqués de société,
Donnés par les jeunes gens,

[illegible] de CINQ BALS qui auront lieu [illegible]
[illegible] Lundi, 29 decembre 1856.
[illegible] Jeudi, 15 janvier 1857.
[illegible] 29 janvier 1857.
[illegible] Jeudi, 12 fevrier 1857.
[illegible] Mardi (Mardi-Gras), 24 fevrier.

—DIRECTEURS—

[illegible]	J. B. [illegible]
[illegible]	W. H. Holmes
[illegible]	W. L. Hodgson
[illegible]	James Taylor
[illegible]	F. C. Johnston
[illegible]	T. Lepage

[illegible]

Bals Masqués de Société.

UNE série de huit Bals Masqués de Société [illegible] la salle MASONIC HALL, [illegible] le premier aura lieu le VENDREDI [illegible] JANVIER 1857 [illegible] 24 fevrier [illegible]

F. W. [illegible]	R. D. Vignaud,
C. A. [illegible]	G. W. Spores,
[illegible]	N. [illegible]
[illegible]	E. [illegible]
[illegible]	G. W. White,
[illegible]	F. [illegible]
[illegible]	J. A. [illegible]
[illegible]	E. Parnell,
[illegible]	V. [illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]

BALS DE SOCIÉTÉ,
Parés et Masqués,
Salle d'Orléans, près du Théâtre.

UNE [illegible]

Costumes. Costumes.
197, Rue Bourbon, 197,
Près de la rue d'Orléans,
[illegible] COSTUMES A LOUER CHEZ
JULES FRERES.

ECOLE DE DANSE
DE M. et Mme ANGELINA,
148, rue Carondelet, près Girod.

L[illegible]

Ecole de danse de J. Vegas.

J [illegible]
ODD FELLOWS HALL.
[illegible]
L'IMPERIALE,
[illegible]

Nécromancie et Phrénologie.
No 145, rue Julie, la deuxième porte après la rue du Camp.

A [illegible] Mme ALWIN—Mme Alwin vient [illegible]

HOROSCOPE
PAR LA CHIROMANCIE.

U [illegible]

Grands vins de Bordeaux.

LES Soussignés seuls importateurs des célèbres vins de [illegible] et rue [illegible], ont toujours en main un assortiment des marques les plus connues suivantes: Chateau Lafitte 1847—[illegible]—Chat au Margaux, Léoville, Larose, Latour, Iquem, Coutet, Paulliac, [illegible] Julien, en caisses et des vins fins en barriques.
Aussi—Un approvisionnement des fameux **Genièvres Schiedam de Melchers.**
SCHROEDER & Co,
9oct—1an 21 rue St-Charles

GROSJEAN & BENETEAU,
No 59, rue Royale, encoignure Bienville.

Informent respectueusement leurs amis et le public en général, que par suite de leur changement de domicile, ils ont renouvelé leur stock. On trouve constamment chez eux un assortiment [illegible] **Meubles** de tout genre, tels que mobiliers de salon et de chambre à coucher en bois de [illegible], en meubles cottage de différentes [illegible], bureaux, armoires, chaises, [illegible] en fer bronze.
Les entrepreneurs, comme par le passé, les poses de rideaux et tapis, les réparations et échanges et [illegible] les meubles pour soirées et parties.
La grandeur de leur local leur permet également de prendre des meubles en magasinage. 10 nov

Une occasion très avantageuse
Pour une personne industrieuse ayant un peu de capital.

MONSIEUR CHS RAYMOND désirant réduire ses affaires offre à vendre un ETABLISSEMENT [illegible] [illegible] rue Royale No 349 entre Ursulines et [illegible].
[illegible] *chantier de bois de [illegible]*, *bois de chauffage*, [illegible]
[illegible] l'arrosage des rues de [illegible] depuis deux ans est fait [illegible]
[illegible]
Le tout sera vendu à l'amiable à des conditions très avantageuses en s'adressant à Chs Raymond, [illegible] et Taylor (ville de Jefferson)
[illegible] M. F. C. Demer étant [illegible] personnes qui [illegible]
11 dec—1m

Papiers peints! Papiers peints!
E. CHRISMAN,
Encoignure Bourbon et St-Louis.

VIENT de recevoir par le navire Johannisburg du Havre, un grand assortiment de **papiers peints**. Cet envoi est un des plus considérables qui ait reçu jusqu'à ce jour. Il invite les personnes qui veulent faire tapisser leurs appartements à venir visiter son magasin afin d'être convaincues de la nouveauté de ses dessins et de la modicité du prix.
E. CHRISMAN,
19sep Enc. Bourbon et St-Louis

EAUX de vie—5,1 et 10,8 pipes eau-de-vie, Vignerons Unis, La Rochelle,
5,4 et 10,8 pipes do A Bonnet & Co, Cognac,
10,4 pipes do Ry Baron & Co, fine Champagne,
20,4 do do J J Dupuy, [illegible], en débarquement du navire James Brunet de Bordeaux, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & CO,
[illegible] 17 et 19 rue St-Louis

V [illegible] en débarquement du navire [illegible], et à vendre par
E. J. HART & Co,
7janv nos 77 et 79, rue Tchoupitoulas

WHISKEY—En magasin et à vendre par le soussigné.
TH. CAPTAINE,

Départ pour la Californie,
MARDI, 20 JANVIER, à 8 heures du matin.

Pour la Californie via la Havane, Aspinwall et Panama.—Le steamer PHILADELPHIA, capitaine T. McGowan, partira de son wharf, vis à vis la rue St Joseph, comme il est dit ci-dessus, avec les passagers et les malles des Etats-Unis. Il se reliera à la Havane avec le steamship GRANADA et à Panama avec le steamship GOLDEN GATE. Les jours de départ auront lieu à l'avenir le 5 et le 20 de chaque mois, de ce port via la Havane. On peut se procurer des billets pour tout le parcours, au bureau de
ARMSTRONG, HARRIS & CO,
7 jan 42, rue Natchez.

Ligne de steamships de la malle des Etats-Unis.

MARDI, 20 JANVIER à 8 heures précises du matin.
POUR NEW YORK, CHARLESTON, KEY WEST et la HAVANE.—Pour New York par la voie de la Havane. Le magnifique vapeur PHILADELPHIA, commandé par le capitaine T. McGowan, partira du wharf situé au pied de la rue ST-JOSEPH pour New-York, par la voie de la Havane, LUNDI, 5 janvier, à 8 heures précises du matin, avec la malle et les passagers. Le steamer se reliera à la Havane avec le steamer ISABEL, pour Charleston, via Key West. Pour fret ou passage, s'adresser au bureau de la Compagnie, No. 72, rue des Magasins.
7 jan JENNINGS, LAUGHLAND & Co, Agents

Passagers de chambre pour New-York.
$25 00.
LIGNE DE LA MALLE DES ETATS-UNIS
Deux fois par semaine.
Les nouveaux et magnifiques steamers

KNOXVILLE,	1500 tonneaux,	capitaine	C. D. Ludlow,	
AUGUSTA,	1500	do	do	Ths. Lyon,
FLORIDA,	1300	do	do	M. S. Woodhull,
ALABAMA,	1300	do	do	G. R. Schenck.

PARTIRONT DE SAVANNAH
Tous les mercredis et samedis.—
Ce sont les quatre plus grands steamers de la côte et il n'y en a pas qui les surpasse sous le rapport de la vitesse, de la sécurité et du comfort. Ils font le voyage en cinquante à soixante heures et sont commandés par des officiers expérimentés, prudents et polis. Les chambres sont belles et offrent tous les avantages possibles pour un voyage à New-York.
Passagers de chambre pour New-York $25
do d'entrepont do 8
AGENTS:
PADELFORD, FAY & co., à Savannah.
SAML L. MITCHILL, 13, Broadway, N.Y.

GOTHENBURG—Le nav. Am. MOUNTAINEER, 1re c. capt. Wilson, part. incessamment. Pour reste de fret, s'adr. à BAXTER, LOVELL & Co

HAVRE—Le nouveau nav. ARGO, du voilier, cap. Ballard, partira incessamment. Pour reste de fret, s'adr. à BAXTER, LOVELL & CO

LIVERPOOL—La bar. am. ALMA, 1re c. cap. Saunders, partira sous peu. Pour reste de fret, s'adresser à BAXTER, LOVELL & CO. 7jan

LIVERPOOL—Le nav. WANDERING JEW, 1re c. cap. Carleton, partira sous peu. Pour reste de fret, s'adresser à BAXTER, LOVELL & CO

LONDRES—Le nav. br. NEPTUNE, 1re c. cap. Bable, partira sous peu. Pour fret de tabac ou douves s'ad. à BAXTER, LOVELL & CO
Pour passage, pour au 25 1er detroit. 7jan

CETTE—Le nav. am. JOHN G. COSTER, cap. Pratts, partira sous peu. Pour reste de fret, s'adresser à BAXTER, LOVELL & CO 7jv

BOSTON—La bar. WAVERLY, 1re c. capt. Curtis, partira sous peu. Pour fort fret, s'adresser à BAXTER LOVELL & CO 7jan

BOSTON—Le nav. EPAMINONDAS, cap. Brandt, partira incessamment. Pour reste de fret, s'adresser à BAXTER, LOVELL & CO 7jan

HAVRE—Le nav. am. UNITED STATES, 1re c., cap. Blanchard, partira sous peu. Pour reste de fret s'ad. à BAXTER, LOVELL & CO

BREME—Le navire br AGSTEIN & WELCKER, cap. Bosse, partira sous peu. Pour fret de tabac et coton, s'ad. à BAXTER, LOVELL & CO

BREME—La bar. br. NEW ORLEANS, cap. Kelanger, partira sous peu. Pour fret de tabac et coton, s'adresser à BAXTER, LOVELL & CO

TRIESTE—Le nav. LIZZIE SPALDING, 1re c., cap. Spalding, part. sous peu. Pour reste de fret, s'ad. à BAXTER, LOVELL & Co.

HAVRE—Le nav. BAMBERG, cap. Williams, partira incessamment. Pour reste de fret, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co

LIVERPOOL—Le nav. am. MARY, 1re cl., cap. Murphy, partira sous peu. Pour reste de fret, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co

HAVRE—Le nav. am. WELLFLEET, 1re cl., cap. Wescott, partira sous peu. Pour reste de fret, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co

POUR LIVERPOOL—Le navire américain TITON, du voilier et de première classe, capitaine Sears, ayant la plus grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour reste de fret s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co. 5 jan

POUR LE HAVRE—Le navire américain OLD ENGLAND, du voilier et de première classe, ayant la plus grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co. 5 j

POUR LE HAVRE—Le navire américain PENNSYLVANIA, du voilier et de première classe, capitaine Given, ayant la plus grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour reste de fret s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co. 5 jan

POUR GENES—Le beau navire américain CHARLEMAGNE, ayant la plus grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour le reste de fret, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co

POUR LIVERPOOL—Le navire américain KNICKERBOCKER, du voilier et de première classe, capitaine Peabody, ayant la plus grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour fret, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co.

POUR LIVERPOOL—Le navire américain MARY O'BRIEN, du voilier et de première classe, capitaine Vesper, ayant la plus grande partie de son chargement, partira incessamment. Pour reste de fret, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co.

POUR LIVERPOOL—Le navire américain SARAH & EMMA, de première classe, capitaine Smooth, ayant la plus grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour reste de fret, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co.

POUR LA HAVANE—Le brick WILLIAM [illegible], de première classe, capitaine J. W. Simpson, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage [illegible] s'adresser à bord [illegible] R. CAMBIAZO & Co, 50 Vieille Levée

POUR LE HAVRE—Le navire américain HORTENSIA, du voilier et de première classe, capitaine Hathaway, ayant la plus grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour reste de fret, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co

POUR BOSTON—Le navire américain ARLINGTON, de première classe, capitaine Hobart, ayant la plus grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour reste de fret, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co.
20dec

POUR ANVERS—Le navire américain AQUILLA, du voilier et de première classe, capitaine Manson, ayant la plus grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour reste de fret, s'adresser à BAXTER, LOVELL & CO 20dec

POUR LE HAVRE—Le navire américain FLORA, du voilier et de première classe, capitaine Forbes, ayant la plus grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour reste de fret, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co 18 d

POUR BORDEAUX—Le navire américain GOTHAM, du voilier et de première classe, capitaine Knighton, ayant la plus grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour reste de fret, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co.

POUR GENES—Le navire sarde [illegible], de première classe, partira [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co

POUR MARSEILLE—La barque américaine JOSEPH HALE, de première classe, ayant la plus grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour reste de fret, s'adresser à
20dec BAXTER, LOVELL & CO

LAURENT UTER,
ENTREPOSITAIRE DE GLACES FRANÇAISES,
87....RUE DE CHARTRES
ENTRE BIENVILLE ET CONTI....87

A L'HONNEUR de prévenir sa nombreuse clientèle que l'on trouvera toujours chez lui le plus bel et le plus complet assortiment de

GLACES FRANCAISES.

D'après des arrangements qu'il a faits tout dernièrement avec la maison de New York (MM. Noel & SAUTIER) [illegible] de la [illegible] principale de Paris [illegible] MEILLEUR MARCHÉ [illegible] glaces françaises et son [illegible] dernières, tant par [illegible] de l'étamage.
[illegible] par steamer, voie de New York [illegible] de l'Allemagne, tout ce [illegible] cadres, gravures, lithographies [illegible] peintures à l'huile d'après les [illegible]
[illegible] comme par le passé de faire venir [illegible] au plus, des glaces [illegible]
[illegible] de cadres ornés [illegible] la dorure, Cadres de fantaisie, sculptés en bois [illegible]
Il est toujours LE SEUL qui fasse faire dans ses ateliers L'ETAMAGE des glaces, tout ouvrage sortant de sa maison est garanti, prix modérés.
Que le public veuille bien se souvenir qu'il ne vend et ne vend pas de GLACES BELGES et compare ses prix avec ceux de toute autre maison.
10 dec—1m tj et 1m 3js

ENTREPRISE DE TRAVAUX DE
PEINTURE
en décors et en batiment.

Supérieure imitation de bois, marbres, moulures et ornements pour la décoration des Magasins, Vestibules, Escaliers, Salles à manger et Antichambres—Peinture à la fresque pour Plafonds de Salons, Boudoirs, etc., etc.

MONSIEUR JULES LEGRAND, de New York, a l'honneur d'annoncer qu'il vient d'arriver en ville avec plusieurs [illegible] leurs ouvriers et qu'il entreprend toute sorte de travaux de peinture, à des prix très modérés.
Il est heureux de dire que depuis son arrivée à New York, ses efforts ont été couronnés d'un plein succès pour sa décoration toute particulière, de magasins, salons, escaliers, etc. Ce succès, il en est persuadé, est dû à l'expérience de dix années de travail à Paris, sous la direction des meilleurs artistes et architectes. ***A des prix modérés et à la promptitude exécution de ses travaux.***
S'adresser à la pharmacie de Monsieur E. MOUGIN, au coin des rues Dauphine et Douane. 18 dec—1m

AVIS.

LE soussigné a associé, aujourd'hui, à ses affaires, M. OCTAVE VOORHIES. La raison sociale sera dorénavant G. W. DUNBAR & Co
Nlle Orleans, 1er juin 1856.
2 juin—tf G. W. DUNBAR.

G W. Dunbar & Co.
MARCHANDS EN GROS DE
BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS
No. 5, rue des Magasins,
NOUVELLE-ORLEANS.
G. W. DUNBAR,
O. VOORHIES. 2 juin

CARRERE,
QUINCAILLERIE DES DEUX MARCHÉS,
No. 116, rue Vieille-Levée, entre St.-Philippe et Dumaine,

OUTILS de charpentiers, menuisiers, charrons, ébenistes, provenant des premières fabriques américaines et anglaises:
Clous coupés de 3 à 60 d.
Pentures, couplets, serrures, targettes, verroux.
Coutellerie de table anglaise et américaine.
Couteaux de poche et canifs Rogers et autres.
Razoirs Wade et Butcher, de do Elliott.
Ciseaux de barbiers, tailleurs, de brodeuses.
Faux, faucilles, sécateurs, serpettes.
Haches à bucher, coings, contres.
Pioches, pelles, bêches, rateaux.
Scies, passepartouts, egoïnes, scies à cadre.
Limes anglaises de Sanderson Bros & Co.
Chaines de trajes, do pour attaches.
Moulins à grue, do à café.
Plomb en sac et barre.
Capsules françaises et anglaises.
Cheminées anglaises, à entonnoir.
Cornes à poudre, sacs à plomb.
Poudre ordinaire et superfine de Hazard & Co.
Acier fondu, fer rond, feuillard, fil de fer.
Etoffe métallique, cuivre en feuille, étain.
Huile de lin crue et bouillie, huile de lard.
Terebentine, alcool, camphine.
Brai, goudron, raisine, etoupe.
Cordage, Manille, do de Russie, do en coton.
Etoupe, poulies, fil à voile, fil à seine.
Balance plateforme, do de comptoir.
Fourneaux en terre, do en fer, fers à repasser.
Baquets à charbon, pelles et pinces.
Cuillères et fourchettes plaquées sur german silver, etc.

Quincaillerie des deux marchés.
C. CARRERE,
14 nov rue de la Vieille Levée, No 116

PRUNES SECHES—En débarquement du navire James Brunet, de Bordeaux:
30 caisses prunes en paubans diverses grandeurs
30 barils vinaigre de vin blanc.
A vendre par NUMA LACOSTE & Co,
24 dec 147 rue Royale

EN débarquement du navire Arendal, de Bordeaux:
40 barriques vin rouge St Julien Médoc, pour familles
75 caisses prunes sèches en paubans de diverses grandeurs
50 caisses fruits au jus assortis de Teyssonneau Jne

50	do	do	à l'eau de vie do	do
5	do	de 100½	boites petits pois do	do
5	do	de 100½	do champignons do	do
3	do	de 100½	do truffes du Périgor	do
175	do	fruits à l'eau de vie assortis de Chauvet fils		
52	do	cerises	do	do
10	do	pêches	do	do
10	do	abricots	do	do
15	do	prunes	do	do
10	do	liqueurs assorties extra superfines		do
10	do	de 25 paniers chaque anisette extra		do.

A vendre par NUMA LACOSTE & Co,
24 dec 147 rue Royale

Au public,
DEPARTEMENT DU TRESORIER.
— 15 décembre 1856.

LE Trésorier appelle respectueusement l'attention du public sur les sections suivantes de la nouvelle charte de la ville, telle qu'elle a été adoptée le 20 mars 1856:
Section 103.—Il est de plus décrété, etc., Que toutes les taxes, connues sous le nom de Licence, imposées par le Conseil Commun, sur les professions, métiers et autres, sur les voitures, haquets, drays et autres vehicules dont on se sert dans la ville de la Nouvelle Orléans, seront payables au bureau du Trésorier, du 1er au 31 janvier inclusivement de chaque année. Si une taxe quelconque, connue sous le nom de Licence, imposée comme il est dit ci-dessus, n'était pas payée par la personne qui la doit, le 31 janvier (ou avant cette époque) de chaque année, il sera du devoir du [illegible] de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur un affidavit d'un officier quelconque de ladite ville, ou par un citoyen quelconque de ladite ville, déclarant que ladite taxe, connue sous le nom de Licence, n'a pas été payée par la personne qui la doit, aura une garantie, de la nature de celle d'un bailleur, sur la propriété de ladite personne ainsi en défaut, et, sur demande, un ordre de saisie provisoire sera lancé par une des Cours ayant juridiction compétente, en faveur de ladite ville et contre ladite propriété, et, si jugement est rendu en faveur de ladite ville, ladite propriété ainsi saisie provisoirement sera vendue pour satisfaire ladite taxe.
Partie de la section 107.—Et de plus, il sera du devoir du Trésorier de remettre à l'avocat-assistant de la ville tous les comptes pour amendes des licences désignées dans la section 103, toutes les fois que lesdits comptes seront dus ou exigibles en vertu de cet acte; et ledit avocat-assistant intentera sur le-champ des procès dans des Cours ayant juridiction compétente, dans les districts où lesdites licences ou amendes seront dues.
Afin d'éviter les désagréments et les frais de procès, le Trésorier recommande de se conformer promptement à la susdite loi.
23 déc—1m ADAM GIFFEN, trésorier

Pommade pour les cheveux
Mme JOURDAN,
103 rue Ste Anne, entre Bourbon et Dauphine.

MME JOURDAN, de retour de France, a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'ouvrir à l'adresse ci-dessus le **seul et unique** dépôt de sa pommade. Ce précieux spécifique, dont les vertus ont été constatées par nombre de personnes, donne à la chevelure toute la force végétative de la jeunesse en même temps qu'elle leur rend leur couleur primitive. Cette pommade n'étant composée que de substances végétales, offre toutes les garanties désirables d'efficacité et de sécurité. 19sept—1an

Salon Héliographique,
Portraits exécutés en quelques secondes par l'action de la lumière.
142, rue Canal entre Bourbon et Dauphine.

M. GIROUX artiste héliographe, informe le public que ses salons et ateliers d'héliographie sont maintenant ouverts au No 142, rue du Canal, où il recevra avec plaisir les visiteurs.
Il profite de cette occasion pour appeler l'attention des amateurs d'objets d'arts sur le perfectionnement qu'il a apporté à la Nouvelle-Orléans aux portraits obtenus à l'aide de l'héliographie et présente comme point de comparaison avec ce qui a été produit jusqu'à ce jour, les épreuves qui sont exposées dans sa galerie.
M. Giroux annonce en outre, que voulant populariser l'art qu'il professe, il a fixé le prix de ses portraits [illegible] en noir, en sépia ou colorés, à des prix très réduits. 3 mars—

Manufacture à vapeur de Tabac,
J. P. SARRAZIN,
Tabac à fumer et à priser de Maryland, Perrique, Neufchâtel,
Assortiment de Cigarres, de Tabac à chiquer, et D'ALLUMETTES,
No 97 rue de Chartres, coin Conti, et No. 19, rue Condé.

GRANDE IMPORTATION DE PIPES
FRANÇAISES ET ALLEMANDES,
Pipes Cumenier, Porcelaine, Ecume de Terre, Racines, etc.

TABATIERES,
Etuis à Pipes et à Cigares, Portemonnaie, Bagues à Tabac, en Vessie, Cuir et Caoutchouc, Briquets à Pipes de tous genres, cartes à jouer, etc.
Tabac à fumer Turc, Français, caporal.
22 dec—1m

ATTENDU par le navire James Brunet, de Bordeaux:

38 barriques	vin rouge, Haut Talence,	1847;	
28	do	do	Pessac, 1851;
27 demi do	do	do	do
162 caisses	vin rouge C. C. La Mission 1848,		
70 do	vin blanc, vieux Monbazillac,		
51 do	do	Barsac.	

A vendre par LOUIS F. MAXENT,
19 nov [illegible]

Machines à briques.
MACHINES à briques, patentées, de A. Hall, en magasin et à vendre par
H. M. BARLOW & Co.
24 juin—1an 18 rue du Canal

Charbon! Charbon!

Nous vendons en ce moment des [illegible] en quantités au gré de l'acheteur, du célèbre charbon cannel BRECKENRIDGE. C'est sans contredit le meilleur charbon pour les familles et les bureaux et il n'a pas d'égal pour la vapeur.
Un essai est la meilleure recommandation de ce charbon.
Pour les détails s'adresser à
CREENA & FARWELL Agents,
5dec—2m [illegible]

CHARBON....CHARBON

Pour importer [illegible] achetez vos [illegible] de [illegible] votre provision de charbon [illegible]
[illegible] Coal Office, No 18, Exchange Place, vis à vis du bureau des Postes. Nous vendrons toujours [illegible] aux plus faibles prix du marché [illegible]
Pittsburgh,
Cannel anglais et américain,
Anthracite par tonneau ou par boucaut,
Charbon de l'Ohio, qualité [illegible]
[illegible] No 18 [illegible] Passage de la Bourse [illegible] No 18 du Passage de la Bourse [illegible] rue des Magasins No 176, coin de [illegible], en face des magasins de M. [illegible] Kearney
P. S.—Bois de chêne, frêne [illegible]
8 oct—6m [illegible]

A LOUER.
UNE maison en briques, à étage, dans la rue des Champs Elysées, en face du dépôt du chemin de fer de Pontchartrain. Possession en sera donnée le 1er novembre prochain.
S'adresser à EDWD SHIFT & Co
14 octob—[illegible] 129, Gravier

A Louer,
Le second, troisième et quatrième étages du magasin No 5[illegible], rue Commune. S'adresser sur les lieux, à
29oc J. RIVIERE & HICKMAN.

Catalogue! Catalogue!
EN débarquement du brick Autonia, de Barcelone:
200 barriques vin Valencia Marca Fent,
12 do do [illegible]
39 do do [illegible] pour oiseaux,
300 rames papier à cigarettes [illegible],
500 jarres huile,
15 balles de 15 000 chacune [illegible]
15 do do [illegible]
5 do [illegible]
25 barils de barbanz
1200 macarres [illegible]
19 barils [illegible]
A vendre par P. GELPI, 129 Vieille Levée
3 dec Entre St Philippe et Ursulines

FEUX D'ARTIFICE.
UN grand assortiment, en débarquement du steamship Black Warrior, comprenant en partie: Chandelles romaines, fusées, soleils, triangles, pots à feu, ruse, feux du Bengale, pétards, etc., etc.
A vendre par H M BARLOW & Co,
9dec—1m No 18 rue du Canal

Dr L. DUPERRON, dentiste,
Rue Royale, No 60,
Prévient ses clients ainsi que le public en général, qu'en outre de toutes les opérations dentaires [illegible] mécaniques, il fait les pièces dites à succion, c'est à dire sans ressorts, avec toutes les améliorations connues, aux prix les plus bas. Il [illegible] à l'entière satisfaction des patrons.

LE Dr T. ANFOUX,
Chirurgien Dentiste,
Est toujours au No 8 rue Baronne, près la rue du Canal. Son intention est d'y rester et il continuera comme par le passé, à y exercer sa profession. Il [illegible] tous les soins à satisfaire les patients. Ses prix sont modérés.
Cabinet et résidence au No 8 rue Baronne, entre la rue du Canal et le dépôt des chars de Lafayette
26 nov—1an

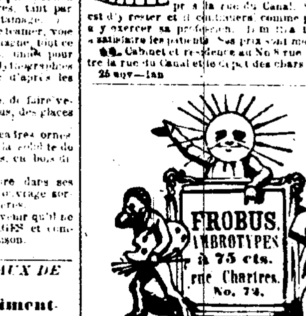

AVIS AUX GOURMETS.
LE soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses nombreuses connaissances, qu'il est de retour de France, et qu'il a l'intention d'entreprendre d'une manière spéciale les dîners et soirées.
Ayant fait à Paris, emplette à grand frais, d'un matériel complet et distingué, pour le service de la table, il est prêt à répondre à toutes les commandes de bonne société, de quelque importance qu'elles puissent être, et à justifier le patronage bienveillant qui lui sera accordé. Il n'a également rien négligé pour fournir sa cave des vins les plus estimés.
Il fera des envois de pièces froides à la campagne. A. COUDREAU.
S'adresser rue Royale, 116, et encoignure Bourbon et Canal, maison Blineau 17 nov—3m

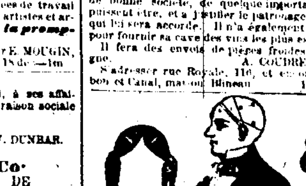

JEAN UGÉ, coiffeur,
Encoignure Bienville et Chartres, 63,

A L'HONNEUR d'informer sa clientèle et le public qu'il vient de déballer un grand envoi de marchandises arrivées de Paris par le navire Sam Finch, ainsi que des articles du Nord par le Cahawba et Empire City.
Il invite les dames et messieurs à venir visiter les articles suivants, qu'il a en ce moment en magasin:
Grand assortiment de cheveux que l'on fabrique en tout genre chez lui.
Parfumerie fine des maisons:

Vamer,	Société Hygiénique,
Pinaud,	Lubin.
Violet,	Monpelas.

Elixir pour la bouche, du Dr Pierre.
Gants Jouvin pour dames.
Articles de fantaisie, nouveau genre.
Peignes d'écaille assortis; assortiment de fleurs.
Parures en jai; parures perles assorties de couleur, pour bal.
Il se charge de la bijouterie en cheveux.
LEÇONS DE COIFFURE—Il y a un salon spécialement pour les dames—et un pour les messieurs.

J. FERBOS H. FERBOS E. BORDELOIS
FERBOS & BORDELOIS,
Encoignure Royale et Dumaine,

IMPORTATEURS de vins, liqueurs et conserves, et marchands de groceries en gros et en détail.
5oc—1m

25.....................Condé.....................25
A vendre à bon marché.
USTENSILES DE CUISINE de tous genres;
ARGENTERIE DE TABLE, do do do;
COUVERTS en composition, do do do;
COUTELLERIE de table et de cuisine, do;
Un assortiment de Ferblanterie plaquée, Ferblanterie vernissée, Ferblanterie blanche plaquée, porcelaine, verrerie, poterie, boiserie, et d'autres articles d'étain. B. NAUTRE & Co
11 juin Successeur de S Maspéro & Co

PRUNEAUX reçus par les derniers arrivages—
14 caisses de 24 paubans pruneaux,
16 do. 12 do do.
A vendre par FAURES & NORMAN,
19 aout 33 et 35, rue Royale

CHAMPAGNE—50 paniers champagne Heidsieck Piper, en grandes et demi bouteilles,
A vendre par FAURES & NORMAN,
19 aout 33 et 35, rue Royale

PETITS POIS—En débarquement de la Victorine venant de Bordeaux:
5 caisses contenant chacune 100 demi boites petits pois de la marque de Nas. Malinas & Co, de Bordeaux
A vendre par FAURES & NORMAN,
19 aout 33 et 35 rue Royale

VINS vieux en caisses—Premiers crus—176 caisses vin rouge château d'Arsac Médoc, 1844,

35	caisses	vin rouge	St Estèphe Médoc,	1844,
20	do	do	do	1836,
10	do	do	St-Julien,	1841,
10	do	do	do, pour familles,	
200	do	do	St-Estèphe pour do,	
1	do	vin blanc Haut Preignac, 1847.		
	do	do	Haut Sauterne vieux,	

A vendre par FAURES & NORMAN,
19 aout 33 et 35, rue Royale

Mme VOGEL.
Magasin de modes et objets de Paris, Rue Royale, No 226, c.e Dumaine et St. Anne.

Mme VOGEL a l'honneur d'informer les dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre, un bel assortiment de haute nouveauté, consistant en:

Chapeaux,	Gants,
Lingerie,	Parfumerie,
Dentelles,	Rubannerie.

Manteaux et mantelets (derniers modèles).
Articles très nouveaux, pour mariée.
Grand choix d'articles pour enfants.
Mercerie.
Fleurs en tout genre, coiffures pour soirées, couronnes de mariée.
Grand choix de garnitures pour robes, manteaux et mantelets. 12nov—3m

No 34, rue Chartres, encoignure Douane.
OUVERTURE DE MODES ET NOUVEAUTÉS.
OLYMPE & Co.
ONT l'honneur de prévenir les dames qu'ils viennent de recevoir un bel et riche assortiment de marchandises de Modes et Nouveautés et qu'ils en feront l'ouverture lundi prochain 10 du courant.
Toute la marchandise ayant été choisie avec un soin tout particulier par madame Olympe elle même dans les meilleures maisons de Paris. Nous osons espérer que les dames voudront bien nous continuer leur bienveillant patronage. OLYMPE & Co.
7nov 34, rue de Chartres

No 60, rue de Chartres, entre Douane et Bienville.
Ouverture de modes et de marchandises de HAUTE NOUVEAUTÉ.
SOPHIE.
SUCCESSEUR DE A. MANSUY.

Mlle Sophie, de retour de France, a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans et de la campagne, qu'elle a acheté à Paris un assortiment de modes de haute nouveauté, consistant principalement en chapeaux et en capottes du goût le plus exquis, séries dernière mode, damas, moire antique toutes couleurs, manteaux, mantelets et talmas drap, velours, soie, et taffetas de la coupe la plus élégante, châles et voilettes, dentelle noire et blanche, blonde noire et blanche, dentelles et entre-deux, valenciennes, point de Venise, point d'Alençon, point d'Angleterre, mouchoirs brodés, rubans assortis, broderie, lingerie, jupons et bandes brodées, corsets, garnitures, parures, etc.
Mlle Sophie appelle surtout l'attention des dames sur son assortiment de dentelles, les plus riches qui aient jamais été importées, ainsi que sur une grande variété de robes tarlatane, unies et à volants, et à disposition, de toutes les nuances, pour les coiffures de bals, plumes, fleurs et marabouts, et sur un magnifique envoi de GANTS JOUVIN pour hommes et dames, le tout venant d'être reçu. 12 dec—1m

Mme ROBERT,
No 17, rue de Chartres...No 17, rue de Chartres

A l'honneur de prévenir les dames qu'elle a reçu de France, un assortiment de Modes nouvelles, consistant principalement en chapeaux et capotes de [illegible] en tous genres, chapeaux de paille, plumes, rubans, fleurs artificielles, coiffures de mariées, de bal et autres, voilettes, [illegible], ombrelles, fourrures, ruches en tous genres, de dentelle Chantilly, dentelles blanches et noires, valenciennes, application point d'Angleterre, mouchoirs brodés, cols et manches du genre Jouvin & [illegible]. Aussi un assortiment de manteaux et mantelets et châles de nouveaux genres, &c.
Elle prévient aussi les dames qu'elle a fait venir de Paris, une habile couturière, qui est chargée de la direction de son atelier de couture. 11 nov

LEON GIROUX,
142, RUE DU CANAL,

ANNONCE respectueusement aux dames qu'il vient de recevoir de Paris un grand assortiment de Chaussures de fantaisie, telles que brodequins, Slippers, Oriental do, Pantoufles brodées, perlées et or; Bottines et Souliers satin blanc et un grand assortiment de Souliers chevreau bronze et noir.
Bottines [illegible] Pompadour,
Do Unies,
Do Claquées vert 15 nov—3m

Les Contemplations,
EDITION ILLUSTRÉE.
La 2me livraison a été reçue à la Librairie No [illegible] 107 Chartres.

WHISKY—50 barils [illegible] whisky Bourbon, à vendre par HOLMES & CLAUSS.

MIEL—10 barils miel supérieur de Cuba, en débarquement du brick Mary Elizabeth et à vendre par LABORDE & XIQUES.
24dec 39, Nlle Levee, en face du Natchez Alley

ENTREPOT DE TAPIS,
Rue de Chartres, No 13.

NOUS recevons en ce moment, des manufactures, par voie directe, un grand assortiment de tapis, tels que:
Medallion, tapis de velours, dito de Wilton, dito de Bruxelles, 3 plis, Ingrains, tapis de Venise, &
Toile cirée, de 3 à 24 pieds de large, de diverses qualités, que nous coupons pour les chambres de toutes les dimensions. Nous recevons également des couvertures [illegible] des [illegible] de table [illegible] des [illegible] Tous ces articles sont offerts aux plus bas prix du marché.
A. BROUSSEAU & Co

Huile de Schiste.
DE toutes les huiles qui servent à l'éclairage, celle de schiste se rapproche le plus du gaz [illegible]
M. BIAUGNOT, seul importateur de cette huile, vient de recevoir un nouvel assortiment de lampes de tous genres et à des prix très modiques.
[illegible] 150 rue des Rempart, entre Toulouse et Dumaine. [illegible]

Avis aux dames et à MM. les amateurs de plantes.
M. RAMEL, fleuriste, a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'arriver à la Nouvelle Orléans avec une quantité [illegible] de plantes [illegible] dames et aux messieurs [illegible] trouvera des camélias en fleurs des plus [illegible] des plus rares, azalées, kalmias, [illegible], dame pommes arbres, [illegible] et autres arbres fruitiers [illegible] espèces en variétés [illegible] rue de Chartres No 4 [illegible] aux amateurs [illegible]

Graines de Jardinage,
Récolte de 1856.
B. DOUR,
34, rue Conti Nouvelle-Orléans,

Vient de recevoir par les derniers steamers venant du Nord et par le navire J. G. Coster, du Havre, un grand assortiment de graines de jardins, de fleurs [illegible]
Graines potagères, savoir: artichauts [illegible], betterave courte [illegible], grosse à salade, [illegible] [illegible] et pois nains de [illegible], melons [illegible] Washington, fort français, [illegible]
[illegible]

Graines fraiches
de la nouvelle récolte.
Reçu par le navire Southern Belle, du Havre: carotte longue, carotte demi longue, carotte courte, betterave courte, [illegible], épinard large feuille, chou Bonneuil, chou Milan [illegible], choux pied court, [illegible], chou rouge, choux navet rutabaga, céleri, le, persil, [illegible], laitues assorties, chicorée frisée de Meaux, scarole, roquette, doucette de Hollande, cresson alénois, panais, radis demi long, radis rond, rave longue, céleris assortis, grosse tomate, tomate demi grosse, aubergine, gros piment doux, piment long, concombre long vert, squash [illegible] blanc, moutarde, melons assortis, gourgane, [illegible], pois assortis, un assortiment de graines de fleurs; à vendre aux prix modérés, chez
J. MÉNARD, no 181, Vieille Levée,
5 dec entre Quartier et Hopital

Graines de Jardinage,
RECOLTE DE 1855,
REÇU par le steamer Cahawba et de la barque Chas H Neal, venant de Philadelphie
Pois de trente jours,
Epinards à feuilles rondes,
Gros épinards de Flandres,
Betteraves longues,
Betteraves courtes hâtives,

Carottes demi-longues hâtives,	Carottes longues orang
Gros choux de York,	Choux de York hâtifs
Choux de Savoie,	Gros choux pomme,
Gros choux pommé,	Choux de Savoie,
Chicorée verte,	Radis assortis,
Haricots de la Chine [illegible]	Haricots jaunes, 6jsem
tits,	Panais
Laitue, assortie, Pers[illegible]	Navets assortis

Gros pois [illegible],
[illegible] yeux noirs,
[illegible] mai,
[illegible] Washington
Les maraîchers de la campagne peuvent se procurer au magasin des graines par douzaine, cent ou mille paquets pour le détail, et dans des caisses bien assorties. Les planteurs [illegible] se procurer des caisses contenant une grande variété [illegible] par la livre ou le boisseau, à des prix modérés.
21 oct D MAUPAY 61 rue Gravier

Le Fourneau à bagasse,
PATENTE [illegible] 1855, même, patenté le 6 aout 1856 [illegible] nouvelle patente accordée le 6 aout 1856 [illegible] de la Nouvelle Orléans. Ce fourneau [illegible] maintenant sur DIX HUIT plantations [illegible] et réunit avec un succès sans égal, six qualités distinctes et importantes, savoir:
1.—Il fonctionne entièrement à l'aide d'un tirant naturel.
2.—Il n'y a ni barre de fer ni d'autres fers dans l'intérieur.
3.—Il n'est jamais nécessaire de remuer ou de toucher la bagasse après qu'elle est tombée de la porteuse dans le fourneau.
4.—Il consume complètement la bagasse dans la fournaise ou chambre à feu d'une heure, exposée à une forte chaleur, avant qu'elle atteigne le point de combustion.
5.—Il ne forme pas de résidu et la cendre étant transportée par le tirant, dans un second compartiment, est retirée, n'importe quand, sans que le moulin à sucre soit arrêté.
6.—Il brule toute la bagasse de la plantation, quelle qu'elle soit. Il ne s'agit que d'enlever la cendre et de fournir du bois, de temps en temps. La consommation moyenne de bois n'a été que d'une **demi corde dans vingt-quatre heures** lorsque le fourneau, les tuyaux et la cheminée étaient proportionnés.
Le fourneau construit d'après la nouvelle patente du 6 aout 1856 est nourri sans l'aide de rouleaux, mais d'une simple disposition de portes qui se trouvent dans le lit du fourneau et s'ouvrent par le poids de la bagasse sans qu'on s'en occupe.
C'est le seul fourneau à bagasse qui réunisse ces qualités, soit en théorie soit en pratique.
Un examen des patentes, du cahier des charges et des dessins (on peut se les procurer en s'adressant aux soussignés) prouvera que ce fourneau est construit d'après des principes strictement scientifiques, tout à fait différents des autres fourneaux patentés. Un examen du fourneau quand il fonctionne, convaincra les plus incrédules que les principes posés dans les patentes sont appliqués avec succès, que le fourneau est d'une construction simple, qu'on le fait fonctionner facilement et à peu de frais et qu'il dure longtemps. Quelques-uns de ces fourneaux ont servi pendant trois récoltes sans aucune réparation, les briques à feu seulement étant exposées au feu.
Les soussignés sont prêts à vendre ces fourneaux et à les mettre en état de fonctionner.
Ils prient les planteurs sucriers de venir parcourir les certificats. E. CARVER COMPANY,
no 70, rue Gravier.
ou à S. H. GILMAN,
5 dec—6m 3ps no 31, rue Natchez

PROVISIONS.
PROVISIONS—300 barils mess M. O. et prime porc
30 tierçons jambons au sucre,
28 boucauts plats côtés et épaules fumées,
30 barils langues de bœuf,
150 barils et barillets lard 1re qualité,
10,000 livres viandes salées,
125 barils reins,
75 do. bœuf, en magasin et à vendre par
WHITE & DUPEIRE,
29dec 36 & 37 Vieille Levée.

A VENDRE par les soussignés, en débarquement de la barque Arendal, venant de Bordeaux:
100 barriques vin rouge Cantenac
20 do vin blanc Haut Sauterne
30 barils do do
131 caisses do. Chateau d'Yquem
200 do vin rouge Pauillac et St Julien
60 barriques do Chateau Dillon.
C. CAVAROC & Co.
22 déc 144 rue Royale

VENTES JUDICIAIRES.
Vente par le Marshal des Etats-Unis.
Cour de District des Etats-Unis—District Oriental de la Louisiane.

Richard Murphy subrogé aux droits de Jno M. Monohan et J. K. McClure subrogé aux droits de Jno M. Monohan versus les réclamants du cultivateur du bateau à vapeur Capitol.—Procès Nos 7568 et 7569.

EN vertu de fieri facias dont un m'a lancé dans la chaine des susdits procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, dans la maison de Cour, dans la paroisse St-Jacques, dans l'Etat de la Louisiane, SAMEDI, 14 février, A. D. 1857, à midi, la terre et les esclaves ci-après décrits, saisis comme la propriété de William Chapman, un des défendeurs et débiteurs par jugement dans les procès et writs de fi. fa. ci-dessus, savoir:
Un certain morceau de terre situé et étant dans la paroisse St Jacques, dans l'Etat de la Louisiane, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ soixante-six milles et demi au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant un arpent de face au dit fleuve Mississippi, par une profondeur de quatre-vingts arpents; borné au Nord par les terres de Michel Poirrier et au Sud par les terres de Dransin Gandit. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, étant la même terre achetée par William Chapman, Vital Arseneaux et ayant une maison, cuisine, écurie, et les esclaves suivants, savoir: JAMES, nègre, âgé d'environ 64 ans.
SILVEY, mulâtresse, âgée d'environ 31 ans.
VICTORINE, fille de Silvey, âgée d'environ 8 ans.
MARY, fille de Silvey, mulâtresse claire, âgée d'environ 3 ans.
JOHN, griffon, âgé d'environ 25 ans.
HYSON, griffon, âgé d'environ 40 ans.
MILLY, négresse, âgée de 30 ans.
ADELINE, négresse, âgée de 24 ans.
WILLIAM, fils d'Adeline, âgé d'environ 7 ans.
NELSON, (fils de Silvey) âgé d'environ 12 ans, (mulâtre).
CELESTE, griffonne (fille de Silvey), âgée d'environ 14 ans.
HENRY, (fils de Silvey.) mulâtre, âgé d'environ 16 ans.
BETSEY, griffonne, âgée d'environ 15 ans.
Egalement—Les deux esclaves suivants saisis comme ci-dessus comme appartenant à David Stonaker, un des défendeurs et des débiteurs par jugement, dans les susdits procès et writs de fi. fa.—savoir:
LOUISA, négresse, âgée d'environ 24 ans.
MAJOR, fils de Louisa, griffon, âgé d'environ 7 ans.
Conditions—La terre et les esclaves saisis comme propriété de W. Chapman, seront vendus en bloc et les deux esclaves saisis comme propriété de David Stonaker seront vendus en un lot distinct. L'acquéreur ou les acquéreurs assumeront toutes les hypothèques qui pourraient peser légalement sur les propriétés, d'après le certificat d'hypothèque du Bureau des hypothèques, qui sera exposé et lu avant la vente et le jour de la vente.—L'acquéreur ou les acquéreurs payeront la balance ou les balances au comptant, au moment de l'adjudication.
Nouvelle Orléans, 8 janvier 1857.
J. M. KENNEDY,
6 jan—tj Marshal des Etats Unis

Cyprien Gros vs E. Menant & Cie.

CINQUIEME COUR de District de la Nlle Orléans—No 11,441.—En vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai, le samedi 10 janvier 1857, à midi, sur les lieux ci après désignés, à la vente et adjudication de:
Le contenu de l'imprimerie gérée par les défendeurs, au No. 21 de la rue Conti; ensemble les meubles et autres effets mobiliers contenus dans ladite maison, occupée par les défendeurs susnommés.
Saisis dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication
Jno M. BELL,
30 dec—jv 6 10 Shérif de la paroisse d'Orléans

Jules Cassard vs. A. Wurtemberg—No 17,321.

QUATRIEME justice de paix, paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'honorable F. Calogne, juge de ladite cour, et avec le consentement des parties, j'exposerai en vente publique le lundi 12 janvier 1857, à midi, au No 7, rue St Pierre, maison Pontalba:
Un lot de bancs et de bureaux pour école, et aussi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—comptant. JULES SORAPURU,
10 jan—1t Constable

John Petit vs. Tos. Williams—No 17,221.

QUATRIEME Justice de Paix—Paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'honorable F. Calogne, juge de la dite Cour, j'exposerai en vente publique le samedi, 31 janvier 1857, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de la [illegible] rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale:
Deux certains lots de terre situés dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Louis, Claiborne et Derbigny et la Promenade Carondelet, No 45, les dits deux lots sont désignés par les Nos 27 et 28, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, en date du 1er mai 1840, et déposé en l'étude de feu [illegible] L. McKay, ex notaire public, en cette ville [illegible] et mesurent chacun (mesure américaine) 25 pieds de face à la rue St Louis sur une profondeur en lignes parallèles de 110 pieds ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence, [illegible] dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
JULES SORAPURU,
[illegible] Constable

A. Rochereau vs J Cummings—No 17,275.
Le même vs le même—No 17,276.
Le même vs le même—No 17,277.

QUATRIEME Justice de Paix.—Paroisse d'Orléans.—En vertu de trois writs de fi. fa. à moi adressé par l'honorable F. Calogne, juge de ladite cour, j'exposerai en vente publique, le lundi 19 janvier 1857, [illegible] rues Baghtin et Port
Le contenu d'un certain café et d'une maison de pension [illegible] dans les affaires ci dessus.
Conditions—Comptant.
JULES SORAPURU,
[illegible] Constable

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Robert Farr—No 10,4[illegible]

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, sous dix jours [illegible] de la présente publication, les raisons qu'ils ont à faire valoir pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds [illegible] entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la cour,
[illegible] A. DREUX,
Député Greffier

Succession de Michel Gardner—No 10,9[illegible]

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, sous dix jours de la présente publication, les raisons qu'ils ont à faire valoir pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la cour,
[illegible] A. DREUX,
Député Greffier

Succession de Jean Bedran—No 8924

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire [illegible] à dater de la présente publication, les raisons [illegible] pour lesquelles le compte présenté [illegible] ne serait pas approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
A. DREUX,
Député Greffier

EN l'affaire d'Eliza [illegible]—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible] ordonné par la Cour que la vente de la succession de [illegible] Barnett notaire public, [illegible] de la présente [illegible]
Bureau du Greffier, 3 décembre 1856.
Par ordre de la Cour,
4 dec [illegible] A. DREUX,
Député Greffier

Succession de Robert Irey—

DEUXIEME Cour de District de la Nlle Orléans—Attendu que Adolphe Brown a présenté une pétition [illegible] être nommé administrateur de la succession de feu Robert Irey [illegible] Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons [illegible] pourquoi [illegible]
A. DREUX,
3j[illegible] Député Greffier

Succession de [illegible]—No 10,[illegible]

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, sous dix jours, [illegible] les raisons qu'ils ont à faire valoir pour lesquelles le compte présenté [illegible] ne serait pas approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la cour,
5 janv—10 1t A. DREUX,
Député Greffier

Succession de Eliza Dennison—No 11,239

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—Attendu que Monita Stewell a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle de la succession vacante de feue Eliza Dennison [illegible]. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la cour,
5 jan—10 1t A. DREUX,
Député Greffier

Fusils fins de Londres.
LE soussigné, seule agent de C. F. MARTON, de Londres, marchand et fabricant de FUSILS et FUSILS DE CHASSE, fins, simples et à deux coups, sont prêts à recevoir et à remplir des commandes pour un ou plusieurs fusils, de n'importe quelle longueur, genre ou calibre, fait d'acier lamine, acier de Damas argenté, à canons rayés en chaîne fil de fer fins, etc. Ils appellent l'attention des amateurs et chasseurs sur le bel assortiment qu'ils viennent de recevoir, qu'ils garantissent sous tous les rapports et vendront aux conditions les plus avantageuses.
HEATON & OL[illegible],
Marchands-Commissionnaires,
20 dec—1m No 49, rue de la Commune

Leçons de piano.
M. ALEXANDRE FLANDRY, professeur de piano, informe le public que, venant se fixer à la Nouvelle Orléans, il se propose de se livrer à l'enseignement du piano et de la musique.
Références—G. COLLIGNON, professeur de piano,
Dr SAMUEL MARTIN, N. AUGUSTIN,
GABRIEL & CHARPENTIER.
La résidence de M. Flandry est rue St Philippe, No 255, entre Villeré et Marais. 1[illegible]

Thomas C. Payan & Co.
No 73, RUE DU CANAL.
Manufactures: Nos 118 et 130, rue Duane, New-York,
Et Nos 109 et 111, rue Broad, Newark, New-Jersey,

VIENNENT de recevoir par les vapeurs Black Warrior, Philadelphia et Cahawba, et recevront par chaque voyage de ces paquebots, un vaste et bel assortiment de marchandises d'automne et d'hiver, manufacturées expressément pour ce marché, et à vendre à très bon marché pour du comptant ou son équivalent.

VÊTEMENTS POUR HABITATIONS.
Capots et pantalons en kersey, pardessus en couverte, bleus en fantaisie, paletots, sacs, burnous avec capuchon, pour hommes, en drap pilote, castor, poil de chèvre; pantalons en casinet gris, bleu et noir; gilets de dessous qui croisent, en casimir noir, casinet gris de fer, bleu et noir; chemises en flanelle croisée, rouge, bleue et grise, en hickory, en coton bleu et écru, mécanique, et damas, etc.; caleçons en flanelle croisé et uni, blanc et écru; caleçons en coton bleu et écru, en coton croisé et uni, blanc et écru; toile d'Irlande; manteaux et pardessus en caoutchouc, guêtres idem. En outre, 400 jeux de malles en cuir, etc., etc.
Habits, redingotes, paletots, sacs, Raglans, Sébastopol, manteaux, talmas, etc. etc.
Etoffes, drap et casimir noir, bleu, marron, vert, rouge, de manufacture française, américaine, anglaise et allemande. Casimir brun de toutes espèces.
Pantalons en drap noir et bleu, satin blanc, noir et fantaisie, casimir fantaisie, à carreaux, à raies, nuances de tout genre.
Gilets satin et drap de soie, noirs, unis et damassés brodés, fantaisie idem, de toutes couleurs, riches velours, soie et coton, de toutes espèces de dessins; cachemire véritable et imitation, poil de chèvre, piqué, blanc, soie blanche, à fond or et argent, pour bal, etc.
BONNETERIE ET AUTRES.
Chemises de peau, couvertes en coton blanc et écru, en fil d'Ecosse, en mérinos, en laine pure, chemises toile d'Irlande, de en coton, devants toile; prix: de $6 à $37 par douzaine. Chaussons en coton blanc, écru, fantaisie, laine, mérinos, de manufacture anglaise, française et allemande; mouchoirs batiste blancs et à riche broderie, do en soie de toutes couleurs et dimensions; soie fine, cols soie et satin noir et fantaisie, riche assortiment de tout genre et de tous goûts, etc. Gants de peau de toutes espèces et couleurs; de castor, soie, fil d'Ecosse, etc. Malles et valises de voyage en caoutchouc, et tapis Milton et Bruxelles. Bretelles de toutes espèces, etc.
Un assortiment d'habillements de jeunes gens et d'enfants, trop long à énumérer.
Les planteurs et les marchands de la campagne sont invités à venir visiter ce stock avant d'acheter ailleurs. 25 oct

Tapis anglais.
NOUS recevons en ce moment directement d'ANGLETERRE des célèbres manufactures de J. CROSLEY & FILS, ROMANS & PARDOE, un grand assortiment de Tapis de velours, et Bruxelles, devants de cheminée mécaniques, tapis pour escaliers.
Nous avons aussi reçu dernièrement de New-York, un nouvel assortiment de TROIS PLY, INGRAINS, TAPIS POUR ESCALIERS, TOILES CIRÉES de toutes dimensions, TAPIS DE TABLE et de PIANOS, PAILLASSONS, RAISES, ABAT JOURS dont le tout à fait nouveaux, &c., et que nous vendrons aux plus bas prix de la place. TODD & GANDOLFI,
17 nov 129, Canal between Baltimore

900 sacs maïs blanc prime, en magasin et à vendre, en lots au gré des acheteurs par
LANGE & GONZALES,
24déc 11, Front Levée, près Bienville

VENTES A L'ENCAN
Terrain rue Dauphine.
PAR TOURNÉ & THOMAS.
Encanteurs, 79, Passage de la Bourse.

SAMEDI 10 courant, à midi, à la Bourse St-Louis, il sera vendu:
Un lot de terre situé dans le second district, désigné par le No 27 de l'îlet No 19, borné par les rues Dauphine, St-Philippe, Dumaine et Bourbon, mesurant 31 pieds, 3 pouces et 6 lignes face à la rue Dumaine sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les bâtisses qui sont bâties et payées ainsi que le pavage.
Conditions comptant.
Acte de vente pardevant —— not. pub., aux frais de l'acquéreur. 8janv

Esclaves de Famille.
Succession de Mme J. M. Brailford,
PAR TOURNÉ & THOMAS.

SAMEDI, 31 janvier 1857, à midi, à l'Arcade de Banks, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'honorable P. H. Morgan, juge de la 2me Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 27 décembre 1856, conformément à la décision d'une assemblée de famille tenue dans l'office de H. B. Cénas, notaire public, le 10 décembre 1856, les esclaves ci-après décrits, pour le compte de ladite succession:

FANNY,	âgée de	50	ans
LYDIA	do	36	do
HANNAH	do	27	do
FANNY	do	20	do
AUGUSTUS	do	13	do
ELIZABETH	do	7	do
SUSAN,	âgée de	40	do

Conditions: Pour Hannah et son fils, comptant. Pour les autres esclaves: six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur les dits esclaves, avec intérêt sur les dits billets à 8 pour cent à dater de l'échéance jusqu'à parfait paiement.
Acte de vente pardevant H. B. Cénas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
8 dec—10, 17, 24, 31

Succession de Auguste Delahoussaye.
PAR TOURNÉ & THOMAS,
No 79, Passage de la Bourse.

MARDI, 27 janvier 1857, à midi, à la Bourse St-Louis, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District de la paroisse St. Martin, en date du 30 octobre 1856, les propriétés ci-après décrites, pour compte de ladite succession:
Deux certains lots de terre situés dans le faubourg Tremé de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Galvez, Ursulines et Johnson, désignés par les Nos 7 et 8, sur un plan dressé par E. Bergi ingénieur, le 25 janvier 1849, déposé en l'office de A. Ducatel, notaire, sous le No 38 du livre des plans. Les dits lots sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Hôpital, sur 130 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.
Conditions—Un an de crédit en billets avec bonne sécurité à la satisfaction de l'administrateur, portant hypothèque spéciale sur lesdits lots et intérêt à raison de 8 pour cent l'an s'ils n'étaient pas payés à l'échéance.
Acte de vente pardevant A. E. Bienvenu, aux frais des acquéreurs. 31 déc—10 jan, 24, 27

Propriété dans le faubourg Tremé.
Succession de Ann Brophy.
PAR TOURNÉ & THOMAS.

SAMEDI, 17 janvier 1857, à midi, dans la rotonde de l'Hôtel St-Louis, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'hon. P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 11 décembre 1856, pour le compte de la succession:
Un certain lot de terre situé dans le faubourg Tremé de cette ville, désigné par le No 26 dans l'îlet borné par les rues Conti, Marais, Marc et Ste-Anne, mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue Conti, sur une profondeur de 148 pieds 10 pouces 1 1/2 ligne, et une largeur sur la ligne du fond, [illegible] et Rosche, en date du 29 novembre 1846, déposé dans l'étude d'Octave de Armas, notaire public. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison avec dépendances, galerie, etc.
Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet hypothécaire de la somme de $166 et 2/3 cts, daté le 3 novembre 1856 portant intérêt à raison de [illegible] pour cent l'an jusqu'à parfait paiement, et payable le 3 novembre 1857; et pour la balance, comptant.
Acte de vente pardevant P. Lacosté, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
12 dec—20, 27, jan 3, 10, 17

Terrain au coin des rues Marigny et Girod.
PAR TOURNÉ & THOMAS, Encanteurs.

SAMEDI, 17 janvier 1857, à midi, à la Bourse St-Louis, il sera vendu à l'encan:
Un certain lot de terre situé dans le 3me district, dans l'îlet compris entre les rues Marigny, Girod, Champs-Elysées et St Jean-Baptiste, mesurant 30 pieds de face à la rue Marigny, sur une profondeur de 120 pieds et face à la rue Girod.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant S. Magner, notaire public, aux frais de l'acquéreur. Jan 8—9, 10, 15, 16, 17

Propriété de valeur et améliorée, dans le Premier et Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans.
Succession d'Arnold Bodin.
PAR E. PEYCHAUD & Co.
C. SAMORY, encanteur.

SAMEDI, 31 janvier 1857, à midi, à la Bourse St Louis, rue St Louis, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 de février 1856, et pour compte de la dite succession, les propriétés améliorées suivantes, savoir:
1o—Un lot de terre situé dans le Premier District, mesurant cent trente et un pieds 8 pouces 4 lignes face à la rue Tchoupitoulas; 90 pieds 11 pouces sur la rue Julie, 138 pieds 1 pouce 4 lignes du côté opposé et 125 pieds 8 pouces sur la ligne du fond, ensemble les bâtisses et améliorations, consistant en une grande maison en briques et à étages, avec dépendances, le tout connu sous le nom de **St-Vertus, Veranda Hotel**, et maintenant désigné par le nom de **Virginia Hotel**. [illegible] les Nos 174, 176, 178 et 180 rue Tchoupitoulas [illegible]
[illegible]
2o—[illegible] Carondelet [illegible] pieds de face à la rue Carondelet [illegible] ensemble la bâtisse en briques [illegible] et autres bâtisses et améliorations.
3o—Un lot de terre situé encoignure des rues Bourbon et St Pierre, mesurant 30 pieds de face à la rue Bourbon, sur 60 pieds de profondeur et face à la rue St Pierre, ensemble les bâtisses et améliorations.

Conditions:
Un tiers comptant et le balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par le privilège du vendeur et portant intérêt à raison de cinq pour cent l'an à dater des dates jusqu'à l'échéance et à raison de huit pour cent l'an de [illegible] jusqu'à parfait paiement.
Les bâtisses devront être assurées jusqu'au parfait paiement des billets et les polices d'assurance transférées aux vendeurs [illegible]
Acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Théo Guyol notaire public. 30dec—10 20 31

Succession de Jane Wood veuve de Geo Wood l[illegible]
Vente sans réserve, pour du comptant, d'une maison [illegible] dans la rue Apollo.
PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à l'encan publique, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, mardi 13 janvier 1857, à midi:
Un certain LOT DE TERRE situé dans l'îlet borné par les rues Apollo, Nayades, Clio et Erato, mesurant 30 pieds 11 pouces de face à la rue Apollo, sur une profondeur de 94 pieds 11 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles, étant la portion No 3 [illegible] le même lot de terre que Geo Wood [illegible] [illegible] par acte de partage [illegible] Scott, [illegible] Caire, [illegible] ladite Wood & Scott, conjointement [illegible] Caire, [illegible] le 9 septembre 1851 [illegible] bâtisses et améliorations qui y sont dessus consistant en une maison basse en bois contenant quatre chambres etc. [illegible]
Conditions: comptant, payable au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire public. 9 dec—16, 23 30, 13janv

Vente pour compte de la Succession de Mary Burke O'Brien.
PAR A. ROGERSON, Encanteur.

IL sera vendu à l'encan MARDI, le 27 de janvier 1857, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable P. H. Morgan, juge de la deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté de 18 décembre 1856, et vendus pour le compte de la succession de Mary Burke O'Brien—
Deux certains lots de terre, situés dans le 2nd district de cette ville, dans le carré borné par les rues St-Louis, Derbigny, Roman et Canal Carondelet. Lesdits lots sont contigus et mesurent chacun 27 pieds de face sur la rue St Louis, par 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles, toute mesure anglaise.
Les améliorations comprennent trois maisons en bois, contenant chaque quatre chambres, deux cuisines, citernes, etc.
Termes—comptant.
Acte de vente pardevant R. Brennan, notaire public, aux frais des acquéreurs. 27déc—3 jan

MONTRES! CHRONOMÈTRES!
B. DOURS,
IMPORTATEUR DE MONTRES, D'OUTILS et Fournitures d'Horlogerie,
19, RUE DU CAMP—AU PREMIER,

VIENT de recevoir des meilleures fabriques en Suisse et d'Angleterre, et offre en vente une grande variété de montres fines, chronomètres, Duplex, secondes indépendantes &c.
MM. les marchands horlogers trouveront chez lui un assortiment aux prix aussi avantageux qu'à New-York. M. Dours exécute en commission à New-York, à Londres, à Paris, en Suisse, tous les ordres qui lui seront adressés [illegible]

CIGARES de la Havane—[illegible] de Londres, Millar, Regalia, Media Regalia, [illegible] de Londres, Presidentes, Conchas, [illegible], Olimdrados, Trabucos et Bo[illegible] recherchées, garanties pure [illegible] de la Havane. En magasin et à vendre par [illegible] & FREPY, [illegible] rue Gravier

MOUTARDE [illegible] Tardy & Bonnan [illegible] [illegible] de Louit Frères.
[illegible] en débarquement de la barque Arendal, de Bordeaux, par B. TALAMON,
[illegible] 181 rue Royale

VINAIGRE français—30 barils en débarquement de la barque Arendal, de Bordeaux.
A vendre par B. TALAMON,
[illegible] 181 rue Royale

VINS—40 barriques vin rouge St-Estèphe
25 barils vin blanc Haut Sauterne
[illegible] caisses vin rouge St-Julien
10 do do St-Estèphe
10 do do Cantenac
10 do do Margaux Médoc 1848.
En débarquement de la barque Arendal et à vendre par B. TALAMON,
181 rue Royale

ABSINTHE, VERMOUTH—Absinthe de Couvajol & Pernod—Absinthe de Baranzan; Chappaz & Co Vermouth de Noilly, Prat & Co—Vermouth de Baranzan Chappaz & Co.
A vendre par B. TALAMON,
[illegible] 181 rue Royale

VIN de Marseille—50 barriques vin de la marque Bernard, à vendre par B. TALAMON,
[illegible] 181, rue Royale

HUILE d'olive—300 paniers de 12 bouteilles de la marque James Plagniol, 24 caisses
[illegible] paniers de 24 [illegible] bouteilles, même marque.
A vendre par B. TALAMON,
[illegible] 181 rue Royale

PRUNES SECHES—10 caisses prunes en paubans de différentes grandeurs.
A vendre par B. TALAMON,
[illegible] 181 rue Royale.

EAU-DE-VIE—15 quarts pipes eau-de-vie Rochelle fine preuve
[illegible] quarts eau-de-vie Hy Sutton 1850 et 1851.
A vendre par B TALAMON
[illegible] 181 rue Royale

Avis de Société.
LE soussigné, ayant associé à ses affaires M. CHENLANGE, de cette ville, continuera la même [illegible] d'affaires, au même magasin, no 11, Front Levée, près Bienville, sous la raison LANGE & GONZALES.
F. A. GONZALES.
Nlle-Orléans, 23 décembre 1856. 24déc

Lange & Gonzales,
MARCHANDS DE FOIN, MAIS, AVOINE, &c., &c.
No 11, Front Levée, près Bienville.

Egalement—Avoine et pois de la Caroline pour planter.
Les ordres pour la campagne sont promptement exécutés. 24déc

AVOINE d'Egypte pour planter—500 sacs prime, en magasin et à vendre par
LANGE & GONZALES,
24déc 11, Front Levée, près Bienville

FOIN—500 balles foin prime de l'Ouest et de New York, en magasin et à vendre au lieu au gré des acheteurs, par LANGE & GONZALES,
24déc 11, Front Levée, près Bienville

MAIS—1500 sacs maïs jaune prime, à vendre, en lots au gré des acheteurs, par
LANGE & GONZALES,
24déc 11, Front Levée, près Bienville

VENTES A L'ENCAN.
Esclaves de valeur à l'encan.
PAR J. A. BEARD & MAY,
J. A. BEARD, encanteur.

SAMEDI, le 10 de janvier 1857, à midi, dans la rotonde de la Bourse St-Louis, rue St Louis, il sera vendu à l'encan, les esclaves de valeur et après désignés, savoir:
1o—PETER DRAKE, nègre âgé de 28 ans, excellent domestique de maison et cuisinier.
2o—PRESTON, mulâtre âgé d'environ 23 ans, bon nègre de champ, charpentier ordinaire et un peu cordonnier.
3o—BOB, âgé de 19 ans, nègre de champ.
4o—PETER TURNER, mulâtre âgé de 26 ans, habitué aux travaux d'une plantation, et sa femme,
5o—LOUISA, griffonne âgée de 19 ans, habituée aux travaux d'une plantation.
6o—WILLIAM, nègre âgé de 24 ans, habitué aux travaux d'une plantation.
7o—HARRY, nègre âgé de 27 ans, do do do.
8o—THOMAS, mulâtre âgé de 18 ans, do do do.
9o—JULIA, griffonne âgée de 19 ans, do do do.
10o—MARTHA, négresse âgée de 16 ans, do do do.
11o—PHOEBE, griffonne âgée de 24 ans, do do do et sa fille,
12o—AGNES, âgée de 7 ans.
13o—HARRIET, négresse âgée de 25 ans, habituée aux travaux d'une plantation.
14o—NANCY, négresse âgée de 16 ans, do do do.
Les susdits esclaves sont de choix, tous de jolis sujets, sans défauts et pleinement garantis des vices et [illegible] prévus par la loi.
15o—ELLEN, mulâtresse âgée de 29 ans, un peu cuisinière, bonne négresse de champ, et sa fille,
16o—NANCY, âgée de 4 ans, toutes deux pleinement garanties.
17—SUZANNE, négresse âgée de 18 ans, créole, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, couturière et domestique de maison, sans défauts et pleinement garantie.
18—FRANK, âgé de 21 ans, négresse de champ pleinement garantie.
19—MONDS, âgé de 28 ans, nègre de champ, légèrement affecté d'une hernie, autrement pleinement garanti.
20—JIM, âgé de 27 ans, excellent domestique, à un léger défaut à l'œil, autrement pleinement garanti.
21—JULIANA, mulâtresse âgée d'environ 15 ans, gardienne d'enfants et domestique de maison, garantie des titres seulement.
22—CELIA, négresse âgée d'environ 33 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse et domestique de maison, pleinement garantie.
23—WILLIAM, griffe âgé d'environ 27 ans, excellent cuisinier, domestique de plantation, garanti des titres seulement, s'est absenté une fois.
24—ELEANAH, âgée d'environ 35 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et couturière, et son fils,
25—WILLIAM, âgé de 13 mois, tous deux garantis des titres seulement.
26—JACK, mulâtre âgé d'environ 32 ans, habitué aux travaux d'une plantation, et bon ramasseur de coton, garanti des titres seulement, voleur et marron.
Conditions, comptant ou acceptations de ville sur le pied du comptant.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Wm Shannon, not. pub. 9 janv

Marchandises sèches, étrangères et du pays.
PAR VINCENT & Co.

IL sera vendu, samedi, 10 du courant, à 10 heures, à leur magasin d'encan, No 25, rue de la Douane:
50 pièces gros de Rhin noir et en couleur;
10 caisses molleton écru;
15 do indiennes de fantaisie.
20 do cotons blancs—Egalement
175 lots marchandises nouvelles importées. 9jan

Bonne domestique de maison et gardienne d'enfant. Pour cause de départ.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

SAMEDI 10 janvier 1857, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis:
CLARA, négresse âgée de 22 ans, excellente domestique de maison et gardienne d'enfant, un peu cuisinière et blanchisseuse, domestique de confiance, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions comptant.
Acte de vente pardevant S. Magner, notaire public. 9janv

Six terrains et bâtisses dans le 3me district.
Succession de Jean Fausto.
PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu, en vente publique, jeudi, 22 janvier 1857, à midi, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Louis, pour le compte de ladite succession et des parties intéressées:
Six lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues Mazant, Barthélemy, Craps et Amour, désignés par les lots nos 2, 15, 16, 17, 18 et 19, conformément à un plan dressé par E. Surgi, arpenteur, et déposé en juin 1852, en l'étude de O. de Armas, notaire public. Le lot no 2 mesure 21 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Barthélemy, sur une profondeur de 110 pieds; les lots nos 15, 16, 17, 18 et 19 mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Mazant, sur une profondeur de 110 pieds.
Aussi et séparément.
Toutes les constructions, améliorations, etc. qui se trouvent sur lesdits lots de terre.
Conditions—Pour les terrains nus, ainsi que pour les constructions, etc.: Un tiers comptant et la balance à un crédit de 6 et 12 mois, en billets divisés en coupons à la convenance des vendeurs et garantis par hypothèque sur les lites propriétés. Les billets qui ne seraient pas payés à leur échéance, porteront intérêt au taux de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant O. de Armas, notaire public 22 dec—31 dec, 10, 21, 22

Henry J Masson vs Charles L. Brisse
Domestiques de Maison.
PAR J. A. BEARD & MAY,
J. A. BEARD, Encanteur.

IL sera vendu à l'encan le SAMEDI, 24 de janvier 1857, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins en la ville de la Nlle-Orléans, en vertu d'un décret ou ordre de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, date du 15 décembre 1856, dans l'affaire ci-dessus, les esclaves ci-après décrits, savoir:
1o—ESTHER ou HESTER, griffonne, âgée de 32 ans, femme de chambre, couturière, blanchisseuse et repasseuse, et son enfant, [illegible] âgé d'environ 11 ans, [illegible] et son 2 homme JOHN, mulâtre, âgé d'environ 4 ans, tous intelligents.
2o—HARRIET, griffonne, âgée d'environ 14 ans, gardienne de maison et gardienne d'enfants, [illegible] [illegible] blanchir et repasser.
3o—TALLE mulâtresse âgée d'environ 10 ans, gardienne d'enfant, très joli sujet, vive et intelligente.
4o—SARAH, négresse, âgée d'environ 40 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse et du [illegible] de maison.
5o—ELLEN, négresse créole, âgée de 37 ans, bon [illegible] parlant le français, blanchisseuse et repasseuse, ménagère, qui sont pleinement garanties.
Conditions—Comptant.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant W. H. Peters notaire public.
24 dec—3, 10, 17, 24

Domestiques de maison et nègres de champ, de valeur.
Succession de H. Bassabel.
PAR J. A. BEARD & MAY,
J. A. BEARD, encanteur.

SAMEDI, le 31 de janvier 1857, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, en la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, [illegible] décembre 1856, [illegible] esclaves ci-après décrits [illegible]
[illegible]
1o—ABRAHAM, nègre de [illegible] de champ et sa femme SARAH [illegible] âgée d'environ 28 ans, avec son enfant MARY, âgée [illegible] [illegible] et son JOHN, âgé de [illegible] âgé de 6 mois; SARAH est bonne domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse [illegible] et [illegible] [illegible] bon [illegible]
2o—EMILIE, négresse, âgée d'environ 25 ans, bonne négresse de champ, avec son homme JACOB, âgé de 2 ans.
3o—JIM, nègre, âgé de 45 ans, bon nègre de champ et sa femme LIZZIE, négresse âgée de 28 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.
4—DAWSON, nègre âgé d'environ 35 ans, excellent nègre de champ.
5o—MARY, négresse âgée d'environ 24 ans, excellent nègre de champ.
6o—CHINA, négresse âgée d'environ 30 ans, bonne cuisinière.
7o—WILLIAM, nègre, âgé d'environ 17 ans, excellent domestique de maison.
Conditions—Moitié du prix payable comptant et la balance à [illegible] de crédit, en billets de l'acquéreur, payables [illegible] la Banque de l'Etat de la Louisiane, portant intérêt au taux de 8 pour cent l'an de la date jusqu'à l'échéance, et à défaut de paiement à l'échéance, à 8 pour cent jusqu'au parfait paiement, [illegible] et des intérêts payables au domicile de la dite Banque; les dits billets [illegible] garantis par hypothèque spéciale sur les esclaves vendus.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Sam'l Magner, notaire public.
31 dec—10 17 24 [illegible]

De consentement des parties et par suite de jugement de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
Quatre îlets de terre sur et près l'Avenue à Carrollton.
PAR J. A. BEARD & MAY.
J. A. BEARD, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, le samedi 24 de janvier 1857, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins en la ville de la Nouvelle Orléans, de consentement des parties et par suite de jugement de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, la propriété dont suit la description, à savoir:
Quatre îlets de terre situés dans la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, en cet Etat, désignés par les lettres A B C D suivant plan desdits îlets, dressé par A. Knell, ingénieur, daté du 11 décembre 1852 et déposé sous le no 160 en l'étude de T. O. Stark, notaire public en cette ville, pour recours.
L'îlet A est borné par l'Avenue du Canal, les rues Belfast, Dublin et Onzième et contenant 24 terrains numérotés de 1 à 24 inclusivement, les nos 1 à 10 mesurent chacun 30 pieds face à l'Avenue du canal, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles—les nos 11 et 12 mesurent chacun 30 pieds face à la rue Belfast, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles; les nos 13 à 22 mesurent chacun, 30 pieds face à la rue Dublin sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles; les nos 23 et 24 mesurent chacun 30 pieds face à la rue Onzième sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles.
L'îlet B est borné par l'Avenue du Canal, les rues Douzième, Dublin et Belfast, et contenant 24 terrains numérotés de 1 à 24 inclusivement; les nos 1 à 10 mesurent chacun 30 pieds face à l'Avenue du Canal, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; les nos 11 et 12 mesurent chacun 30 pieds face à la rue Douzième, sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; les nos 13 à 22 mesurent chacun 30 pieds face à la rue Dublin, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; les 23 et 24 mesurent chacun 30 pieds face à la rue Belfast, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.
L'îlet C est borné par les rues Dublin, Douzième Madison et Belfast, et contenant 24 terrains numérotés de 1 à 24 inclusivement; les nos 1 à 10 mesurent chacun 30 pieds face à la rue Dublin, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; les nos 11 et 12 mesurent chacun 30 pieds face à la rue Douzième, sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; les nos 13 à 22 mesurent chacun 30 pieds face à la rue Madison, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; les nos 23 et 24 mesurent chacun 30 pieds face à la rue Belfast, sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
L'îlet D est borné par les rues Dublin, Belfast, Madison et Onzième, et contenant 24 terrains numérotés de 1 à 24 inclusivement, les nos 1 à 10 mesurent chacun 30 pieds face à la rue Dublin, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; les nos 11 et 12 mesurent chacun 30 pieds face à la rue Onzième, sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; les nos 13 à 22 mesurent chacun 30 pieds face à la rue Madison, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; les nos 23 et 24 mesurent chacun 30 pieds face à la rue Belfast, sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Conditions:—Un tiers du prix payable comptant et la balance à six et 12 mois de crédit en billets garantis par hypothèque sur la propriété et portant intérêt au taux de 8 pour cent l'an de la date jusqu'à échéance, et à défaut de paiement à la dite échéance, au taux de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant T. O. Stark, notaire public.
9déc—3, 10, 17, 24 janv.

150 caisses fruits à l'eau de vie assortis,
50 do abricots à l'eau de vie,
50 do pêches do
25 do prunes do
A vendre par TH. CAPTAINE,
17déc 13, rue Tchoupitoulas

EN débarquement du navire Shelter, venant de Bordeaux:
300 caisses vin rouge, à vendre par
TH. CAPTAINE,
17 déc 13 rue Tchoupitoulas

SANGSUES—SANGSUES

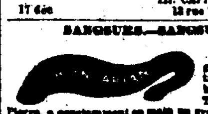

Mme veuve PROVOST, au grand dépôt central, rue Bourbon, 172, entre Toulouse et St. Pierre, a constamment en main un grand assortiment de sangsues hongroises et [illegible] A vendre en gros et en détail aux prix les plus [illegible]
Les ordres pour la campagne seront promptement exécutés. 21 nov

Au nouveau magasin de glaces de
G. DUPUY,
61 Royale, entre Bienville et Douane.

ON trouvera à ce magasin un magnifique choix de gravures au burin, nouvellement éditées par les premiers artistes français.
Aussi: un grand assortiment de cadres dorés, ovales, carrés, ronds, pour tableaux.
En outre le bel assortiment de glaces françaises que l'on vendra à des prix considérablement réduits.
5 dec

GUANO—100 tonneaux, à vendre par
ALFRED KEARNY,
29 nov 73, rue des Magasins

VENTES A L'ENCAN.
Aux propriétaires de moulin à scie et aux habitants.
Excellents scieurs de moulin, assistants d'une machine à raboter, excellent nègres de champ.
PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

SAMEDI, 10 janvier 1857, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis et sans réserve:
SINGLETON, nègre âgé d'environ 30 ans, excellent scieur, habitué aux scies verticales et en chassis; c'est un domestique de confiance.
JOHN, nègre âgé d'environ 26 ans, excellent scieur, habitué aux scies circulaires, verticales et en chassis; c'est un très bon assistant pour une machine à raboter, un bon sujet et très intelligent.
EDMOND, nègre âgé d'environ 30 ans, excellent nègre de champ et bon bucheron, habitué aux travaux d'une sucrerie.
Lesdits esclaves sont bien recommandés et garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—Comptant ou à un crédit d'une année, pour de bonnes acceptations de ville, portant 8 p0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant L. Barnett, notaire public. 6janv—6f

Jaconats français, mousselinettes, barege satine, indiennes de la manufacture de Gros, Odier, Roman & Co.

PAR VINCENT & Co.

IL sera vendu, samedi, 10 du courant, à 10 heures, à leur magasin d'encan, No 25, rue de la Douane:
27 balles jaconats français, mousselinettes, barége satiné, indiennes françaises, de Gros, Odier Roman & Co, des derniers genres de Paris
Egalement—100 douzaines gants français de peau de Jouvin.

Salon d'huîtres.
PAR S. GUINAULT, encanteur.

LUNDI, 12 janvier 1857, à 11 heures du matin, il sera vendu au No 115 rue Conti, entre Bourbon et Dauphine:
Le contenu d'un salon d'huîtres.
Aussi—Le bail de la maison jusqu'au 1er octobre 1858 10 janv

Vin rouge [illegible] rouge
PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, LUNDI, 12 janvier 1857, à 4 1/2 heures P. M. sur la Levée, entre les deux marchés du 2d District pour compte de qui il appartiendra:
O V & C, No 8, 30 barriques vin rouge,
do No 17 33 do
Le déchargement de la barque Anne Kimball de Key West et formant une partie de la cargaison de la barque Lady Arabella, de Bordeaux.
Conditions, comptant 10 janv

Vente par catalogue
De 2,000,000 cigares allemands.
PAR BERNARD TURPIN.

MARDI, 3 février 1857, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu à l'encan, dans le magasin de l'importateur M J. F. Fischer, No 30 rue Gravier, pour clore diverses consignations—
2,000,000 cigares d'Allemagne, Regalia, Media Regalia, Londres Millar, [illegible]
[illegible] garanti [illegible]
Conditions libérales à la vente 10 janv

Vente par ordre du consul de France.
Vins rouges en barriques
Par BERNARD TURPIN, encanteur.

MARDI 13 janvier 1857 à 11 heures A. M. il sera vendu à l'encan, dans le magasin [illegible] rue Dumaine, par ordre de M. le Consul de France, pour compte de qui il appartiendra:

R U & C	no 61 40 barr [illegible]		
do	no 62 20	do	[illegible]
do	no 64 40	do	Montferrand,
do	no 66 64	do	[illegible]
do	No 68 44	do	Cambonnes,
do	No 69 50	do	Montferrand,
do	No 70 76	do	St-Julien.
do	No 67 8	do	Margaux sup.

Chargés à bord du navire Lady Arabella de Bordeaux entré en détresse dans le port de Key West, d'où le tout a été réexpédié sur la barque Anne Kimball venant de ce port
Conditions—comptant 10 janv

Vente par ordre du Consul de France
Sardines à l'huile
PAR BERNARD TURPIN

MARDI 13 janvier 1857 à 11 heures A. M. il sera vendu à l'encan, au magasin No 40, rue de la Vieille Levée, par ordre de M. le Consul de France, pour compte de qui il appartiendra:
No 1 R C & C—100 caisses sardines à l'huile de 100 1/2 boites chacune,
No 2 R C & C—25 [illegible] do
de 200 1/4 boites chacune
Chargées à bord du navire Lady Arabella de Bordeaux, entré en détresse dans le port de Key West, d'où le tout a été réexpédié sur la barque Anne Kimball venant de ce port.
Conditions—comptant 10 janv

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
ARRANGEMENTS POUR L'HIVER.
[illegible] 10 septembre
[illegible]
De dépôt à Algiers [illegible] A. M.
De Gretna [illegible] A. M.
Arrivée à Bayou Boeuf [illegible] A. M.
[illegible]
Départ du Bayou Boeuf [illegible]
Arrivée à Gretna [illegible]
[illegible]
Des billets [illegible]
[illegible]

A Boutte	$1 25
Au Bayou des Allemands	1 50
Raceland Passage [illegible]	2 00
A Tigerville	[illegible]
Au Bayou Boeuf	[illegible]

Un ferry-boat [illegible]
[illegible]
La Compagnie recevra [illegible]
[illegible]
1 sept [illegible] THAYER,

Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.
Un train pour les passagers partira de la Nouvelle-Orléans tous les jours, excepté le dimanche, à 8 heures et [illegible] [illegible] 11 heures 45 minutes [illegible] [illegible] P. M. et arrivera à la Nouvelle-Orléans à [illegible]
Prix—Trois cents par mille, pour aller et autant pour revenir. Les enfants [illegible] le prix de passage.
[illegible]
[illegible]
Ce train s'arrêtera [illegible] "Flag Stations," [illegible]
Les trains de fret [illegible]
[illegible] lignes de diligences [illegible] Jackson [illegible] trains de passagers.

Les soussignés viennent de recevoir les VINS réputés HARMONY SHERRY [illegible] pale et doré, [illegible]
Aussi—Du MADERE [illegible] de choix, qu'ils offrent à vendre à des termes libéraux.
H. MEGGENS,
31, rue Commune, successeur de
30 mai—1an M. GARCIA & Co.

E. D. BEACH,
DROGUISTE ET APOTHICAIRE,
(Vente en gros et en détail)
Encoignure des rues Chartres et Douane,
NOUVELLE-ORLEANS,
Marchand de
Drogues, Médicaments, instruments de chirurgie, Parfumerie, articles de fantaisie et toute espèce de Médicaments patentés
EGALEMENT:
Peintures de toute espèce, huile de blanc de baleine, huile de lard, huile de lin, huile de pied de bœuf et huiles chimiques, vernis, alcool, terebenthine, camphine, etc. etc.
Les médecins, les marchands de la campagne et les planteurs peuvent s'approvisionner aux conditions les plus avantageuses.
Tous les articles sont garantis de première qualité. 30 sept—1an

POMMES DE TERRE—2500 barils pommes de terre du Nord [illegible], pour [illegible] en débarquement et en magasin.
Ognons—1500 barils ognons rouges et blancs
Fruits secs—120 barils pommes et pêches sèches, en magasin.
Pommes—100 barils grosses pommes rouges, en magasin
Pommes de terre—500 barils Mercer [illegible] prime de Louisville en magasin
Canneberges—200 demi et quarts de baril canneberges de choix, en magasin
Pommes de terre—[illegible] barils [illegible] Ladies, du nord, de choix, en magasin.
Ognons—137 barils ognons blancs du nord, en débarquement du navire Nineveh
Pommes de terre—14[illegible] barils pommes de terre du nord, yeux violets, en débarquement du navire Nineveh
Pommes de terre—160 barils pommes de terre du nord, yeux violets, en débarquement du navire Westminster
Pommes de terre—14[illegible] barils pommes de terre London Ladies, du Nord, en débarquement du navire Charter Oak, et à vendre en lots au gré des acheteurs par DONNELLY, B[illegible] & Co,
30 dec [illegible] Tchoupitoulas

DEPOT DE DRAPS, BILLARD,
Des premières Fabriques Françaises.

P. LEVERRIER, rue de Chartres, 76, entre Bienville et Conti, informe ses acheteurs qu'il vient de recevoir par différents navires du Havre, un grand assortiment de **drap pour billard**, et que, d'après un arrangement pris avec les dites fabriques, il recevra des envois successifs qui maintiendront toujours au plus grand complet ses assortiments.

PAPIER........................PAPIER.
LES soussignés viennent de recevoir par le navire Guttemberg du Havre, un grand assortiment de PAPIERS pour REGISTRES des grandeurs suivantes:
Super Royal blanc;
Royal do;
Medium do;
Demy do;
Tous ces papiers sont garantis de première qualité. Ils ont aussi reçu des plumes d'acier de Malat ainsi que des Papiers à Registres anglais et américains, qu'ils offrent à des prix très modérés.
P. DUSEL & Co,
17 nov 37 rue de Chartres

Compagnie d'assurances de la Nouvelle Orléans.
Bureau, 108 rue du Canal.

CETTE Compagnie, incorporée en mars 1805, assure contre les risques maritimes et des rivières et contre l'incendie, aux prix courants des primes. Bien qu'elle ne soit pas établie sous le système mutuel, elle rend aux assurés, comptant, 10 pour cent, sur les primes qui lui sont données.
Son capital est de.......................$300,000
Elle possède les valeurs suivantes:

En caisse	$106,198 17
Billets à recevoir portant hypothèque sur propriétés améliorées dans la ville de la Nouvelle-Orléans	229,563 87
Billets à recevoir, à courte échéance, pour primes	17,590 17
Scrips reçus des Compagnies Mutuelles	2,020 46
Débiteurs divers pour primes en voie de collection	45,141 98
Actions de Banque	41,942 52
Total	$442,464 11

Directeurs:

J. M. Lapeyre,	J. Millaudon,
W. Vogel,	L. Jeannes,
P. Poutz,	J. P. H. Rousse,
E. Rochereau,	J. Tuyes,
	J. Reed.

J. TUYES, Président.
L. C. ANAN, Secrétaire. 21 mars—1an6m

AVIS.
LA Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens de la Nouvelle Orléans a commencé aujourd'hui les opérations et est prête à assurer contre les risques de l'incendie, de la mer et des rivières.

—Directeurs—

Geo. W. West,	R. P. Hunt,
Jas A. White,	M. Musson,
Evan J. McCall,	Martin Gordon Jr,
D. Jamison,	Paulin J. Martin,
Antonio Costa,	Césaire Olivier,
Omer Gaillard,	Jno Eaton,
	D. Bouligny.

OMER GAILLARD, président.
GEO. W. WEST, vice-président
A. SCHREIBER, secrétaire.
Le bureau est au No 3, rue Carondelet. 30 nov—6m

VENTES A L'ENCAN
Vin rouge de Bordeaux en barriques.
Vente par ordre du consul de France
PAR BERNARD TURPIN.

SAMEDI, 10 janvier 1857, à 4 1/2 heures P. M., il sera vendu à l'encan, sur la Levée, entre les deux marchés du 2nd District, par ordre du consul de France, pour le compte de qui il appartiendra:
110 barriques vin rouge de Bordeaux.
Chargées sur le navire Lady Arabella de Bordeaux, entré en détresse dans le port de Key West et de là réexpédiées sur la barque Anne Kimball pour ce port.
Conditions, comptant. 9 janv

Terrain amélioré.
PAR MIGUEL HERNANDEZ Jr., encanteur.

IL sera vendu SAMEDI, 10 janvier 1857, à midi, dans la Rotonde de la Bourse St Louis, rue St Louis, entre les rues Royale et Chartres, la propriété ci-après décrite:
Un terrain situé au faubourg Franklin de cette ville, dans le Troisième District. Ledit terrain faisant partie du terrain No 17 de l'îlet No 105, compris entre les rues Musique, Moralès, Bons Enfants et l'Avenue Washington, d'après le plan déposé à l'étude de Théodore Seghers, autrefois notaire public en cette ville. Ledit terrain forme l'encoignure des rues Moralès et de l'Avenue Washington et a 56 pieds de face à la rue Moralès et 34 pieds de face à l'Avenue Washington. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison ayant deux grandes chambres deux cabinets, galerie, cuisine ayant une chambre, une cave. Egalement, un grand hangar de 20 pieds de face sur 34 de profondeur.
Conditions de la vente:—$150 comptant. L'acquéreur assumera le paiement de deux billets montant à la somme de $[illegible] échéant le 7 [illegible]. Pour la balance, 12 et 18 mois de crédit en billets portant hypothèque et privilège sur la propriété vendue, 6 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, et 8 pour cent d'intérêt à partir de l'échéance, 8 pour cent d'intérêt jusqu'à parfait paiement.
Cette propriété est assurée pour $[illegible] [illegible] expire le 8 avril 1857. L'acquéreur [illegible] voler, à l'expiration, ladite police [illegible] les mains du vendeur jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente pardevant [illegible] notaire public, aux frais de l'acquéreur. [illegible]

Mme Thomas Carrell contre Mme E. [illegible] partage—Vente de propriétés foncières et d'esclaves arrimeurs

PAR J. A. BEARD & MAY.
J. A. BEARD, encanteur.

SAMEDI, 10 janvier 1857, à [illegible] à l'encan, à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins, dans la ville de la Nlle Orléans, en vertu d'un décret et jugement rendu par l'hon. P. H. Morgan juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire de Mme Thomas Carrell et autres, contre Mme E. Boylan et al. [illegible] partage,—ledit décret portant date du [illegible] 1856—les Propriétés Foncières et Esclaves ci-après décrits et appartenant à la succession de Mme Boylan, décédée, savoir:
1—UN CERTAIN TERRAIN [illegible] qui s'y trouvent, dans le troisième district de la Nouvelle Orléans [illegible] vers Champs Elysées [illegible] rues. Ledit terrain [illegible] à 5 pouces 3 lignes [illegible] bord, sur une profondeur de [illegible] gne. Les bâtisses sont une maison [illegible] avec mansarde, ayant [illegible] salle à manger, cuisine [illegible] chambres, cour carrelée et grande [illegible] le fond.
2—UN CERTAIN TERRAIN [illegible] dans l'îlet compris entre les rues [illegible] Enfans, Marigny et Mandeville [illegible] désigné par le No 12, faisant [illegible] à 34 pieds 5 pouces de face [illegible] de 120 pieds 7 pouces et 2 lignes [illegible] ralles.
3—La moitié indivise de VINGT-QUATRE TERRAINS dans le même district, compris entre les rues [illegible] et des Fontaines. Ledit [illegible] 148. La moitié indivise [illegible]
Les esclaves sont:
1—CHARLES, environ 50 ans, [illegible] ville Orléans, bon arrimeur [illegible]
2—PERRY, environ 27 ans, [illegible]
3—ETIENNE, environ 22 ans [illegible] Orléans, bon domestique [illegible]
4—ANDERSON, 25 ans [illegible]
5—SILVA, environ 44 ans [illegible]
6—CATHERINE, environ 21 ans [illegible] repasseuse et domestique.
7—POLLY, environ 21 ans [illegible]
8—CECILIA, environ 2 ans [illegible]
Conditions de la vente:—[illegible] le reste à 6 et 12 mois de crédit [illegible] hypothèque sur les propriétés [illegible] vus. Lesdits billets devront [illegible] à la satisfaction du vendeur [illegible] gré des parties intéressées.
Les actes de vente pardevant [illegible] taire public, aux frais des acquéreurs.
Aucun esclave ne sera livré avant [illegible] tous aient été remplis.
10 dec—10 20 27 janv 3 et 10

Succession de Mme Franç[illegible]
PAR S. GUINAULT

EN vertu d'un ordre de l'hon[illegible] Cour de District de la [illegible] 23 septembre 1856.
Il sera vendu samedi, 10 janvier [illegible] Bourse de la Cité, rue St Louis [illegible] susdite succession, savoir:
Un lot de terre dans [illegible] entre les rues Calvo, Grands Hommes, Barthélemy, [illegible] mesurant trente et un pieds de [illegible] face à la rue Mazant sur 110 pieds [illegible] ensemble une maison de trois chambres [illegible]
Conditions—Un tiers comptant et [illegible] 12 mois de crédit en billets [illegible] hypothèque [illegible] pour cent d'intérêt [illegible]
Acte pardevant P. Coudrain, notaire [illegible]
6dec—4, 13, 20 janv 3 et 10

1,351,750 Cigares de la Havane
PAR D. E. MORPHY, Encanteur

MERCREDI 28 janvier 1857, à [illegible] sera vendu à l'encan, au magasin [illegible] pour clore diverses consignations [illegible]
1,351,750 cigares de la Havane [illegible] importés directement [illegible] marques, les plus célèbres [illegible] [illegible] deux jours avant la vente [illegible]
Termes et conditions—[illegible] $200, à $500 [illegible] [illegible] $1,000 [illegible]
[illegible] valeur de ces [illegible] à la satisfaction [illegible]
[illegible]

Tabac en feuilles [illegible] de la Havane
PAR D. E. MORPHY, encanteur

VENDREDI, 16 du courant, [illegible] il sera vendu, au magasin [illegible] de M. [illegible] importateur, quinze [illegible]
500 000 cigares de la Havane [illegible] feuilles, 26 barils [illegible]
Conditions—[illegible] dessus de $200, soixante [illegible] faction du vendeur [illegible] talogues qui seront prêts [illegible]

Vente de Meubles, Porcelaine [illegible]
PAR FRANCIS FERNANDEZ, [illegible]

LUNDI, 12 du courant, à 10 heures [illegible] la rue Toulouse, No [illegible] et Levée, il sera vendu, [illegible] Adolphe Bequet, comprenant [illegible] et sofas, en acajou, chaises en [illegible] armoires, glaces, tapis de Bruxelles, [illegible] chambres, bibliothèque, [illegible] de liqueurs et de vins fins [illegible]
Conditions—Comptant au moment de [illegible]

EN débarquement du navire James [illegible] Bordeaux
[illegible] barriques vin rouge Haut Talence [illegible]
28 do do Pessac [illegible]
27 demi do do [illegible]
162 caisses [illegible] C. C. la Mission 1848
70 do vin blanc vieux Monbazillac [illegible]
51 do do do Barsac
A vendre par LOUIS F MAXENT
19 dec

Hôtel Verandah Conti.
MADAME GEORGE [illegible] prévient ses habitués et le public en général qu'elle s'étant entendue avec les propriétaires de cet hôtel, pour le renouvellement et la prolongation de son bail aux mêmes conditions, profitera de cette occasion pour assurer ses meilleurs vont se mettre [illegible] [illegible] [illegible] les plus grands efforts [illegible] d'ordre et d'entretien, de manière à [illegible] et désirer sous aucun rapport, [illegible] des premiers hôtels de la ville.
Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1856.
4 nov—6m

DIVERS en magasin—Champagne [illegible] marques supérieures, vin [illegible] du Rhin blanc, moselle, [illegible], sortes, curaçao, marasquin, [illegible], arrack, whiskey, Port et vin Sherry, [illegible] [illegible] de raisin [illegible] fruits conservés et gelées, [illegible] les espèces, fromages anglais, français et [illegible] avec un grand assortiment de [illegible]
23 dec [illegible] & IKEN [illegible]

SEL de Cadix—En débarquement du brick Henry Guild et à vendre par les soussignés: [illegible] sel de Cadix.
GRATIAA, COMMAGERE & Co
20 dec 20 rue de la Douane

VIN DE OPORTO—20 1/4 pipes, en débarquement du brick Henry Guild et à vendre par
GRATIAA, COMMAGERE & Co
20 dec 20 rue de la Douane

SHERRY—Reçu directement de Cadix par le Henry Guild
80 1/4 pipes vin de Sherry, 80 octaves do. A vendre par GRATIAA, COMMAGERE & Co
20 dec 20 rue de la Douane

VIN de Madère—30 1/4 pipes, marque Lacave et Echeco, 30 octaves do do. A vendre par
GRATIAA, COMMAGERE & Co
20 dec 20 rue de la Douane

BOUCHONS—40 balles bouchons pour vaux minérales, reçues par le Henry Guild et à vendre par GRATIAA, COMMAGERE & Co
20 dec 20 rue de la Douane

COGNAC en douane—4 1/4 pipes cognac marque J Cazie
30 1/4 pipes cognac marque Gay pere & fils

2 1/8	do	do	do	E. Bariel
12 1/4	do	do	do	E. Benasit
16 1/8	do	do	do	do
6 1/8	do	do	do	Laronde
12 1/4	do	do	do	Lancel
5 1/2	do	do	do	Jas Hennessy
10 1/4	do	do	do	do
10 1/8	do	do	do	Alex. Seignette
5 1/2	do	do	do	Archambeau frères
3 1/8	do	do	do	F. A. Bulevin
14 1/4	do	do	do	do

A vendre par GRATIAA, COMMAGERE & Co
20 dec 20 rue de la Douane

QUININE—[illegible] onces, à vendre par boites ou au ment, par E. J. HART & Co,
7janv nos 77 et 79, rue Tchoupitoulas

AMERS DE HOSTETTER—100 douzaines et à vendre par E. J. HART & Co,
7janv nos 77 et 79, rue Tchoupitoulas

DRECHE et Houblon—5 000 boisseaux drèche—190 balles houblon, à vendre par
E. J. HART & Co,
7jav nos 77 et 79, rue Tchoupitoulas

GROCERIES de saison—Les soussignés offrent à des prix très avantageux, un fort stock bien assorti de groceries, liqueurs, tabac, &c. à vendre par E. J. HART & Co,
7janv nos 77 et 79, rue Tchoupitoulas

SAVON de Marseille—15 caisses savon bleu vif à vendre par B. TALAMON,
29 dec 181 rue Royale

REÇU par le navire Cotton Planter du Havre et à vendre à la pharmacie du soussigné, [illegible] encoignure Dauphine et Douane:
500 litres eau alcaline de Vichy, [illegible] de pavots; feuilles de noyer; semences de ciguë [illegible], semences de phellandrie aquatique, fécule [illegible] de pommes de terre, sirop de violettes, sous nitrate de bismuth; onguents populeum et de [illegible]; [illegible] secret mous, aqueux et alcoolique, irrigateurs du Dr Eguisier; clysopompes, hydroclyses, seringues de tous genres et dimensions, huiles essentielles; produits chimiques, un grand assortiment; naphte purifié, fleurs et plantes de toutes sortes, &c.

Spécialités.
Huiles de foie de morue, de Haure, Jongh & Co Aconnit, poudre de Rogé; [illegible] de quinine, de Barreswil, poudres de Sancy, contre les goutes; huile et dragées de Gille; pilules de Blancard, Vallet, Buria de Boissou; Frank Dubant; Collbert, Lartigue, Dr Laville; injection Brou; sirops de Briant, Lamouroux; [illegible] d'Arnaud, de [illegible] d'asperges de Johnson; de Labelonye; de Berthe; de Portal; racahout des Arabes; poudre de charbon, de Belloc; élixir [illegible] et dentifrices, [illegible] Pelletier, dragées de santé [illegible], sirop de dentition, de Delabarre, et en général toutes les spécialités connues de nos jours, [illegible] vétérinaires.
Parfumerie fine, des meilleures manufactures, [illegible], laurier cerise et de fleurs d'oranger par estagnons, par caisses ou par gallons.
Sangsues hongroises et appareils à ventouser
A vendre par E. E. MOUGIN, pharmacien
25 juill encoignure Dauphine et Douane

1857.
EN vente à la LIBRAIRIE NOUVELLE
Agenda commercial
De la Louisiane
Contenant Tables d'intérêt, calendrier pour 1857 et nombreuses indications locales.
J. TACON,
16déc 107 rue de Chartres

CIGARES DE LA HAVANE—297,300 Regalia de Londres, Media et autres, Londres, Conchas et Operas des marques de la Nueva Empresa, Monte Cristo et Carvajal, en débarquement du brick Mary Elizabeth. En magasin, plus d'un million d'autres cigares fins, à vendre par LABORDE & XIQUES,
26déc 39, Nlle-Levée, en face du Natchez Alley

ESPRIT de térébenthine, à [illegible] par
[illegible] KEARNY,